11 AVRIL 1847. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 1re ANNÉE. — N° 20.

LE LIBRE-ÉCHANGE

Journal du Travail Agricole, Industriel et Commercial.

La vie à bon marché. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. Les produits s'achètent avec des produits.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES DIMANCHES.
Prix : UN AN. 12 fr. — SIX MOIS. 7 fr.

On s'abonne dans les Départements
AUX BUREAUX DES MESSAGERIES.

A MADRID, chez C. Monier, casa Fontana de Oro. — Prix: 64 reaux.
A LONDRES, chez J. Thomas, Finch Lane Cornhill. — Prix : 12 shel.

PARIS, 10 Avril.

Le *Moniteur* continue à rester muet sur le projet de loi des douanes.

LES PROHIBITIONISTES ET LES SUBSISTANCES.

Dans sa lettre officielle au conseil des ministres, du 10 novembre 1846 (voir le *Libre-Echange* du 6 décembre), le comité prohibitionniste s'est présenté au gouvernement et au public comme ayant la *responsabilité de l'existence de presque toute la nation*. Il est bon de montrer comment les prohibitionnistes entendent cette responsabilité, et comment ils remplissent le devoir qu'ils s'étaient eux-mêmes imposé.

Le 10 novembre, on ne prévoyait pas l'excessive cherté des subsistances qui afflige aujourd'hui la France et l'Europe. Depuis lors, les blés se sont élevés à plus du double de la valeur ordinaire ; tous les légumes, toutes les denrées dont se compose plus particulièrement la nourriture du pauvre, ont renchéri dans la même proportion. Pendant ce temps, les salaires se sont-ils élevés, selon la théorie des prohibitionnistes, dans la même proportion? Non, malheureusement; ils ont plutôt diminué, en ce sens surtout que les ouvriers ont moins de travail et ne trouvent à s'occuper qu'une partie de la semaine. Le moment est donc arrivé où sans doute les prohibitionnistes vont donner carrière à leur philantropie, et déployer leurs sentiments généreux. On était du moins fondé à croire que toute mesure qui serait de nature à amener quelque réduction du prix des denrées, ou à empêcher la disette de se prolonger, obtiendrait leur appui déclaré : ils sont les pères du peuple, ils l'ont dit.

Lors de la présentation de la loi du 28 janvier, qui autorise l'entrée en franchise des céréales et des farineux, on avait été surpris de leur résistance opiniâtre à un amendement qui eût étendu l'immunité à la viande sur pied, à la viande salée et à d'autres substances. Ces pères du peuple, se disait-on, veulent donc mettre leurs enfants au pain sec. L'incident, cependant, était oublié, lorsqu'il s'est reproduit avec des symptômes plus graves. Une proposition a surgi, de proroger d'une année, jusqu'à la moisson de 1848, la période de liberté pour les grains, et de faire participer la viande de toute espèce à la même faveur. Cette proposition a trouvé de l'appui ; le *Journal des Débats*, entre autres, l'a soutenue par une série d'articles qu'on a remarqués, et dont nous reproduisons le premier (voir page 158). Elle se motive par les raisons les plus décisives. Les denrées alimentaires, si l'on n'y prend garde, et si l'on n'adopte quelque mesure extraordinaire, devront, selon toute apparence, rester chères l'an prochain, soit parce que l'année 1846-1847 ne lèguera pas à la suivante les excédants qui existent ordinairement, soit parce que la maladie dont les pommes de terre sont affectées a empêché qu'on les plantât. La France récolte ordinairement 100 à 120 millions d'hectolitres de pommes de terre; il lui en manquera peut-être cette année 50 à 60; il n'y a aucune culture de printemps qui puisse fournir une masse d'aliments comparable à ce qu'aurait rendu la pomme de terre; donc la probabilité est que nous n'aurons pas, en 1847-1848, tous les approvisionnements alimentaires qu'il nous faut; et que serait-ce si la récolte des céréales était médiocre ou mauvaise? Ainsi, la prudence la plus vulgaire fait une loi de chercher un supplément au dehors. Mais c'est une opération de bien longue haleine que de faire venir 8 ou 10 millions d'hectolitres de blés de l'extérieur ; les pays producteurs sont éloignés, et 8 à 10 millions d'hectolitres faisant 700 à 800,000 tonnes, représentent le chargement de 3,000 à 4,000 navires ; or, la France ne possède pas en tout 700 bâtiments, tant à voiles qu'à vapeur, qu'on puisse, même en sacrifiant absolument toutes les autres affaires, charger d'aller prendre des blés au loin. Les navires français de 200 tonneaux et au-dessus, ne sont, d'après les relevés officiels, qu'au nombre de 650 (1). Il n'y a donc pas une minute à perdre, si on veut procéder sagement et atteindre passablement le but; il faut que la loi soit votée dès à présent; dans trois mois il serait déjà tard. Quant à la nécessité de comprendre la viande dans l'exemption de droit, elle est si évidente par cent raisons, que nous nous dispenserons de la motiver ici : nous croirions faire injure à l'intelligence de nos lecteurs, et plus encore à leurs généreux sentiments.

La mesure proposée est donc conforme à l'humanité, et indiquée par la saine politique; elle servira la cause de l'ordre public qui est toujours en péril, quelque soit le bon aspect des populations en général, quand les subsistances sont à des prix excessifs. Par ses proportions, d'ailleurs, elle est infiniment modeste. Elle ne tranche aucune question de principe, car il ne s'agit que d'une loi provisoire. Il est évident, d'ailleurs, qu'elle n'a aucun inconvénient. En supposant qu'il puisse être fâcheux que le pain et la viande soient à bas prix, et nous ne l'admettons pas, il est impossible que cette mesure provisoire cause la baisse des subsistances que des prohibitionnistes renforcés pourraient redouter. Pour le blé, la quantité qu'il faudrait probablement importer, pour bien faire, se trouvera difficilement, parce que l'Angleterre, dont les besoins vont être bien autrement grands que les nôtres, nous le disputera sur tous les marchés ; et parce que la puissance de production des pays qui servent de greniers aux autres est limitée ; ensuite, la rareté des navires tiendra le fret extrêmement haut. Enfin, les producteurs de la Russie méridionale et de l'Amérique ne livreront leurs grains qu'à bon escient. Il faudra s'estimer bien heureux, si le prix moyen des grains, qui est, année commune, de 20 fr., n'est pas au-dessus de 25 fr. pour l'année 1847-1848. Quant à la viande, la crainte d'un rabais sensible est puérile. Les pays producteurs de bétail n'en ont que d'insignifiantes quantités à livrer. Quelques provinces, comme l'Alsace, le Lyonnais et la Provence seraient les seules à tirer de la liberté un avantage appréciable. La viande salée, qu'on pourrait faire venir d'Amérique en assez grande quantité, si l'on s'y prenait d'avance, serait d'un grand secours pour les classes peu aisées, et elle ne ferait concurrence à aucune production intérieure.

Voilà donc comment se présente la proposition de déclarer, dès à présent, prorogée d'une année la libre admission des grains et de traiter de même la viande de toute sorte : des avantages certains, et tout au plus suffisants, un formidable danger écarté, pas le moindre inconvénient possible, pas le moindre sacrifice pour les industries protégées ou croyant l'être, qui produisent du blé et de la viande. Voyons maintenant quel accueil y ont fait les hommes qui se donnent comme ayant *la responsabilité de l'existence de presque toute la nation*, comme les pères du peuple.

Au lieu de l'approuver, ils la signalent à la désapprobation, à la haine publique ! Dans leur journal, *le Moniteur Industriel*, qui est inspiré par eux, qui ne jure que par eux, ils la dénoncent comme tendant à anéantir notre culture des céréales, notre marine, notre industrie bovine, et comme pouvant être un *véritable désastre non seulement pour cette multitude laborieuse qui vit du travail de la terre, mais encore pour le pays tout entier*.

Ils vont plus loin. Ceux qui soutiennent cette proposition, suivant eux, ne le feraient que pour le succès d'une spéculation. Arrêtons-nous sur ce point, car c'est ici la nature prise sur le fait. L'égoïsme, l'intérêt personnel sacrifiant à son avidité l'intérêt général, est le fond de la doctrine des prohibitionnistes. On est pour la prohibition, parce qu'on veut s'enrichir, soi personnellement, non-seulement par son travail, ce qui serait fort respectable, mais en prélevant, sous le titre de protection, un tribut sur ses concitoyens qui ne doivent de tribut qu'à l'état. Le lucre personnel est le commencement et la fin de l'évangile des prohibitionnistes. S'ils parlent ou s'ils agissent en faveur de la prohibition, c'est parce qu'elle leur rapporte. Or, ils croient que tout le monde est comme eux. On a demandé que les céréales et la viande fussent exemptées de tout droit de douane pendant un an, en se fondant sur la nécessité, malheureusement fort probable, et sur l'urgence du cas ; donc c'est qu'on spécule sur les grains à la hausse. Que répondraient les prohibitionnistes, si on leur disait que, puisqu'ils combattent la proposition, c'est qu'ils sont, eux, personnellement engagés dans une spéculation contraire ?

C'est ainsi que chaque jour se démasquent, de manière à frapper les regards, les ressorts de la machine prohibitionniste, et les motifs qui ont poussé quelques hommes à organiser avec tant d'ardeur un soulèvement factice dans le pays. La prohibition est mise à nu ; le public a le moyen de la juger. On se disait les pères du peuple, et on qualifie de *désastre* une mesure dont tout l'effet serait de limiter moins qu'il ne le faudrait la hausse des subsistances. On n'a d'autre pensée que de préserver de l'atteinte même la plus légère le principe de la prohibition, qu'on aime parce qu'on le trouve lucratif pour soi. Jadis des hommes généreux, égarés par un enthousiasme fébrile, se sont écrié : Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Les prohibitionnistes ont adopté une variante de ce thème-là : Que le pays soit exposé à une famine plutôt que de sacrifier, même pour un jour, le principe de la prohibition. On faisait parade de patriotisme ; on vociférait contre l'*Anglais;* on envoyait à Mulhouse des placards incendiaires contre les partisans du libre-échange, qu'on signalait comme les agents de l'Angleterre. Et voilà que, par la force des choses, on a été conduit à déclarer qu'en 1841 on avait agité le pays et arrangé une émeute au sein des Chambres, afin d'intimider le gouvernement, qui se proposait d'attacher la Belgique à la France par des liens commerciaux que l'intérêt eût rendus indissolubles. On s'en vante, et les mêmes patriotes, si ardents contre l'*Anglais*, tirent vanité d'avoir joué, dans l'affaire de l'union belge, le rôle d'exécuteurs testamentaires de la Sainte-Alliance contre la France ! Le mobile qui se cachait derrière la métaphore du *travail national* et derrière les déclamations contre l'*Anglais*, est donc enfin au grand jour; c'est la cupidité. On l'aperçoit tantôt astucieuse, tantôt pleine d'audace envers cent industries à qui on essaie de persuader qu'elles étaient protégées, tandis qu'elles sont sacrifiées ; audacieuse envers le gouvernement, qu'on a empêché de suivre un grand projet patriotique avec la Belgique et qu'on menace, par la lettre du 10

(1) Tableau du commerce de 1845, page 655.

novembre, d'*armer ses ennemis*. Maintenant elle se montre cruelle envers les intérêts populaires qu'on s'était attribué la mission de défendre, dont on avait assumé la responsabilité. Ou nous nous trompons fort, ou toutes ces démonstrations ouvriront les yeux du public; chez un peuple aussi intelligent et aussi généreux que le peuple français, le régime prohibitif, qui en ce moment se flatte d'être vainqueur, ne tardera pas à subir le sort auquel la raison et l'esprit d'équité l'ont condamné depuis longtemps. Tout l'y pousse désormais.

LE REVENU EN ANGLETERRE.

La nouvelle politique commerciale de l'Angleterre vient d'obtenir un succès signalé : malgré la famine qui sévit en Irlande et dans une partie de l'Écosse, malgré la rareté des subsistances en Angleterre, le revenu de l'année écoulée présente un excédent de liv. st. 1,528,168 sur le revenu de l'année précédente, et cet excédent est dû en grande partie à la douane. Tandis que certaines sources de revenu, telles que le timbre, les terres de la couronne, subissaient l'influence de la gêne générale, la douane, débarrassée des onéreuses superfétations du système protecteur, devenait de plus en plus productive. Si l'Angleterre a supporté jusqu'à présent, sans fléchir, le fardeau de la crise des subsistances; si elle a trouvé en elle-même assez de ressources pour nourrir les trois quarts de la population de l'Irlande, sans diminuer la part de ses pauvres, c'est à la politique inaugurée par sir Robert Peel, c'est à la *politique du bon marché* qu'elle le doit. Le tableau du revenu de la Grande-Bretagne, pour l'année 1846, est le meilleur argument que l'on puisse présenter en faveur des tarifs purement *fiscaux*.

Voici quelles ont été les recettes comparées des deux années finissant le 5 avril 1846 et le 5 avril 1847.

	ANNÉES FINISSANT	
	le 5 avril 1846.	le 5 avril 1847.
Douanes...........	17,664,648	18,796,620 liv. st.
Excise	11,886,085	12.547,657
Timbre............	7,095,521	7,062,828
Taxes..............	4,224,039	4,257,158
Taxe sur le revenu..	5,084,741	5,464,581
Postes.............	768,000	820,000
Terres de la couronne	130,000	112,000
Divers.............	188,888	318,464
Revenu ordinaire.	47,041,892	49,379,005
Argent de la Chine ..	750,859	667,644
Divers	170,846	193,497
Remboursem. d'av. .	1,516,887	778,506
Revenu total	49,480,484	51,018,652
Dépenses.		
Service de la dette ..	30,453,887	27,917,075
Avances sur billets de l'échiquier	1,406,578	4,341,501
Voies et moyens	17,620,019	19,720,076
	49,480,484	51,078,652

L'augmentation est de 1,538,000 livres.

Malgré l'accroissement du revenu, occasionné principalement par l'augmentation des produits des douanes et du timbre, l'année se termine par un déficit ; mais ce déficit qui provient des dépenses extraordinaires effectuées en Irlande, se trouve couvert par l'emprunt affecté à cette destination.

Les journaux anglais, et principalement *le Chronicle*, se préoccupent surtout du revenu du dernier trimestre; car c'est dans cette dernière période que la crise s'est principalement fait sentir. Hé bien ! chose véritablement remarquable ! tandis que les revenus de l'excise et de la poste, qui avaient subi dans les trois premiers trimestres une augmentation considérable, éprouvaient un temps d'arrêt fâcheux, tandis que l'excédant du revenu de l'excise, après avoir été en moyenne de liv. st. 211,705 dans chacun des trimestres précédents, tombait à l. st. 26,407 dans le dernier trimestre ; tandis que l'augmentation du revenu de la poste tombait également, d'une moyenne de liv. 16,000 à liv. 4,000, le revenu de la douane ne cessait de s'accroître dans une proportion de plus en plus forte. L'augmentation du produit de la douane n'est que de liv. 646,247 pour les trois premiers trimestres, soit de liv. 215,415 par trimestre en moyenne ; elle s'élève à liv. 485,755 pour le dernier trimestre (5 janvier au 5 avril 1847) (1).

C'est principalement au dégrèvement opéré sur les sucres que *le Chronicle* attribue cette amélioration extraordinaire du produit de la douane. Depuis le mois d'août, époque de la mise en vigueur de la nouvelle législation, jusqu'au 31 décembre, l'augmentation sur ce seul article a été de liv. 122,418, et dans les trois derniers mois (janvier à avril) elle s'est élevée à liv. 317,466 ; tant la consommation s'est rapidement développée sous l'influence d'un droit modéré !

Nous reviendrons sur ces résultats remarquables de la nouvelle législation douanière de la Grande-Bretagne. Après les avoir appréciés sommairement, nous les apprécierons en détail ; mais, dès aujourd'hui, nous pouvons dire que la réforme des tarifs anglais a été par-dessus tout une excellente opération financière, et, comme telle, nous la recommandons spécialement à M. le ministre des finances et à la Chambre.

A ce sujet, la *Presse* s'exprimait comme suit dans l'un de ses derniers numéros :

« Les journaux anglais donnent un résumé de la situation financière, ou, pour mieux dire, des résultats constatés dans les diverses branches de l'impôt, pendant l'année qui finit au 5 avril. Comme les chiffres qu'ils présentent sont très-sommaires, il serait difficile de se faire une idée bien exacte de ces résultats. Il paraîtrait seulement que l'augmentation dans les recettes est d'environ 60 millions de francs, et que toutes les branches de revenu y ont concouru, sauf le timbre et le domaine de la couronne. »

« Le fait saillant, c'est l'accroissement obtenu sur le chapitre des douanes, malgré la diminution de droits opérée par sir Robert Peel sur la plupart des articles qui entrent dans l'alimentation publique. Avec un droit moins élevé, la consommation s'est étendue et a plus que comblé les vides qu'on redoutait pour l'échiquier. Ce résultat devrait encourager nos ministres à sortir des vieilles ornières fiscales où ils se traînent depuis si longtemps, S'ils avaient assez d'énergie pour réduire les droits sur les sucres, sur les cafés, et pour diminuer à l'infini l'impôt qui pèse notamment sur les lettres, ils verraient bientôt se produire des faits analogues à ceux dont les Anglais s'applaudissent en ce moment. »

La *Presse* ne peut, cette fois, nier les faits qui sautent aux yeux; mais il est curieux de voir avec combien de précautions elle évite de nommer les choses par leur nom. Elle engage nos ministres à sortir des *vieilles ornières fiscales*, à l'imitation de gouvernement de la Grande-Bretagne ; mais l'une de ces ornières, la plus profonde de ces ornières, n'est-ce pas la *Protection ?* La *Protection*, combattue à outrance par les ligueurs, et abandonnée avec éclat par sir Robert Peel.

MANIFESTE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-MALO.

La Chambre de commerce de St.-Malo vient de publier à son tour un manifeste sur la question de la liberté des échanges, qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits en France. Ce manifeste a paru sous la forme d'une lettre adressée à M. le Ministre du commerce. L'opinion de la Chambre de St.-Malo ne nous est pas en général favorable, et nous n'avons pas lieu de nous en étonner. Les honorables négociants qui la composent ont délibéré sous l'empire d'une préoccupation assez commune. Ils ont cru que la liberté des échanges ne pouvait être avantageuse qu'aux peuples auxquels la supériorité industrielle était d'avance acquise : un examen plus attentif des faits, à défaut des principes, leur prouverait facilement qu'elle est avantageuse pour tous, que faibles et forts en profitent également. « La prudence ne permet pas, disent-ils, de soumettre notre pays à une pareille épreuve. La France a fait de grands progrès, sans doute, mais elle doit en faire encore, avant d'accepter la lutte à laquelle on la convie. » Voilà bien le préjugé ou l'erreur que nous rencontrons ordinairement sur notre route, et que nous parviendrons certainement à dissiper. Bornons-nous à dire, quant à présent, que si la France doit attendre, pour adopter le principe de la liberté des échanges, que son industrie soit au niveau de certaines industries rivales, elle attendra toujours, car le régime actuel est à lui seul un obstacle invincible à ses progrès.

La Chambre de commerce de St.-Malo a, du reste, entrevu elle-même cette dernière vérité, comme on le verra par les réflexions suivantes, qui terminent son manifeste, et dont quelques-unes pourraient être avouées par nous.

« Toutefois, Monsieur le Ministre, dans la question qui nous occupe, la position de la marine marchande mérite de fixer tout particulièrement votre attention.

» Vous aurez bien voulu remarquer que, d'une part, suivant nous, elle ne peut accepter le libre-échange, à cause de son infériorité relative ; et que, d'un autre côté, nous faisons figurer parmi les causes de cette infériorité les droits de douane, la différence du prix de revient des navires, etc., dont nous affranchirait le libre-échange que nous repoussons.

» Evidemment cette position est fausse. Elle appelle un changement, et l'on n'en peut sortir qu'en combinant avec les intérêts généraux du pays les droits que paient les objets servant à la construction et à l'armement des navires, tels que : fer, bois, chanvre, cuivre, etc., de manière à obtenir pour résultat la réduction des droits actuels et la conservation à l'industrie nationale d'une protection, sans doute, mais d'une protection éclairée, et qui n'ait rien d'exorbitant.

» Par là, tout en continuant d'encourager le travail national, et le forçant néanmoins de sortir de la routine, et de progresser, on pourra faire disparaître quelques-unes des causes de notre infériorité, et préparer à notre marine des chances de succès dans l'avenir.

» Nous en disons autant, Monsieur le Ministre, de ce qui se rapporte à notre agriculture et à toutes nos industries, en général. Suivant nous, il serait sage de cesser de protéger les produits qui ont assez fait de progrès pour n'avoir plus besoin de protection, afin de reporter celle-ci plus puissante sur ceux auxquels elle est nécessaire.

» La protection exagérée nous paraît nuisible à l'industrie protégée. Elle l'endort, pour ainsi dire, en la mettant à l'abri de toute concurrence; elle l'empêche de sentir la nécessité de perfectionner les moyens de production, et d'abaisser le prix de ses produits. Voyez, Monsieur le Ministre, ce qui s'est passé dans l'industrie sucrière. A entendre ses défenseurs, le moindre abaissement du tarif protecteur devait la faire périr ! Et c'est, au contraire, avec l'augmentation graduelle de l'impôt que la fabrication indigène a grandi, et atteint son maximum de production.

» Il en serait ainsi, bien certainement, Monsieur le Ministre, de l'industrie des fers. Si les droits qui la protègent étaient réduits, les hommes habiles qui l'exploitent trouveraient dans la science des moyens d'obtenir dans leur fabrication des progrès qu'ils ne réaliseront jamais sous l'empire de l'espèce de monopole qui semble leur être acquis.

» En résumé, Monsieur le Ministre, nous sommes d'avis qu'il y aurait témérité à soumettre, dans l'état actuel, l'agriculture, l'industrie et la marine à l'épreuve du libre-échange.

» Nous pensons que le système protecteur ayant puissamment contribué à développer le travail national, ce système doit être conservé, mais en même temps amélioré par la révision de nos tarifs de douane.

» Nous pensons encore que cette révision doit se faire dans un esprit éminemment progressif : que le droit protecteur de chaque industrie doit être abaissé toutes les fois qu'elle n'aura plus besoin de la même protection, et qu'il doit être supprimé entièrement, lorsqu'elle est parvenue à pouvoir s'en passer.

Nous demandons enfin que le gouvernement du roi porte son attention toute particulière sur les droits que paient les objets qui entrent dans la construction et l'armement des navires ; que dans l'état actuel il maintienne les droits différentiels à l'égard des pavillons neutres, ainsi que nous l'en avons fréquemment prié : et que, s'il ne peut faire reviser les traités de 1822 et de 1826, il prenne, dans ceux qu'à l'avenir il souscrira, toutes les garanties nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la marine marchande. »

Puisque la Chambre de commerce de St.-Malo admet, et nous admettons comme elle, qu'il faudrait, dans l'intérêt de la marine, réduire *les droits que paient les objets qui entrent dans la construction et l'armement des navires*, comment ne voit-elle que de semblables réductions seraient tout aussi désirables dans l'intérêt de nos manufactures, souffrant aussi de la cherté artificielle des matières premières qui entrent dans la composition de leurs produits.

Une autre manifestation a été faite par la Société d'agriculture de la Rochelle. Invitée par une lettre du

(1) Voici le détail des augmentations et des diminutions du revenu pendant le dernier trimestre :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Douanes.................. l. st.	485,755	—
Excise........................	26,407	—
Timbre........................	131,414	—
Taxes.........................	—	15,250
Taxes sur le revenu..........	69,190	—
Poste	4,000	—
Divers	2,021	—
Terres de la couronne........	—	8,000
Remboursements d'avances....	—	291,905
Total......	718,787	315,155
Différence.........	403,692	

L'augmentation du revenu pendant l'année étant de 1,538,168 l. st., on voit que le dernier trimestre a dépassé le niveau des trois autres, grâce à l'accroissement des recettes de la douane.

Comité prohibitionniste de Paris à se déclarer en faveur de ce que ces messieurs appellent *la défense du travail national*, cette société a refusé purement et simplement la déclaration que l'on attendait d'elle. Elle entend, du reste, demeurer provisoirement neutre entre les deux partis, se contentant, pour le moment, dit-elle, « d'accorder son adhésion aux associations agricoles qui s'occupent des intérêts spéciaux de l'agriculture, et travaillent à obtenir en première ligne son organisation. » L'organisation de l'agriculture paraît être aujourd'hui l'objet des préoccupations constantes de plusieurs sociétés agricoles, et celle de la Rochelle est de ce nombre. Nous ne savons pas encore bien comment ces sociétés envisagent la question, et en quel sens le mot d'*organisation* est interprété par elle. Ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que le régime protecteur est pour l'agriculture un principe de désorganisation très-actif, par les entraves qu'il met à la circulation des produits, et par les irrégularités qu'il engendre. Il ne nous paraît pas moins certain que ce régime fait obstacle à la diffusion du crédit dans les campagnes, en cela surtout qu'il empêche le commerce d'intervenir régulièrement dans la vente des produits du sol. Nous livrons ces simples réflexions aux méditations des membres des sociétés agricoles, et particulièrement de la société de la Rochelle, en attendant que nous puissions nous-mêmes traiter ce sujet avec toute l'étendue qu'il comporte.

SURTAXE SUR L'ALCOOL A ROUEN.

Le tarif de l'octroi de Rouen ne se rattache qu'indirectement à notre sujet. Si nous en entretenons nos lecteurs, ce n'est pas au point de vue de l'intérêt rouennais, et nous ne prétendons pas juger, sous ce rapport, la mesure que cette ville sollicite depuis plusieurs années. Mais il nous a semblé qu'elle offrait matière à quelques considérations générales qui ne sont pas sans importance.

L'octroi, comme la douane, avec laquelle il a une grande analogie, peut éveiller l'esprit de monopole, qui a malheureusement dans le cœur humain des racines si profondes. Comme la douane, il peut être détourné de sa destination fiscale et converti en une institution ayant pour objet la défense du *travail local*. Il faut même avouer que ce serait un grand bien, si le principe de la protection est vrai ; car si chaque nation s'enrichit par l'isolement, pourquoi le même procédé n'enrichirait-il pas chaque localité ?

Voici Rouen qui demande que le droit sur l'alcool soit élevé de 16 fr. à 28 fr. 50 c., dans le but, à peu près avoué, de protéger le cidre.

L'alcool paye déjà 16 fr. de droits d'entrée, 28 fr. de droits de consommation, 16 fr. de droits d'octroi; avec la surtaxe et le décime de guerre, l'ensemble des taxes (sans compter l'impôt foncier) qui retomberaient sur ce spiritueux ne s'élèveraient pas à moins de 84 fr.

On sait comment notre législation fiscale traite les boissons. Pour mettre un terme à des abus toujours croissants, la loi du 11 juin 1842 a consacré itérativement ce principe, que le droit d'octroi ne pourrait plus dépasser le droit d'entrée.

A Rouen, le tarif sur l'alcool a atteint cette limite légale, puisque le droit d'octroi est de 16 fr. comme le droit d'entrée. Il n'en est pas de même du tarif sur le cidre. Le cidre paye 2 fr. à l'entrée; il pourrait donc légalement payer 2 fr. à l'octroi. Il n'acquitte que 1 fr. 51 c. Il reste donc une marge légale de 49 c.

Il semble que si Rouen a besoin d'augmenter ses ressources, il devrait naturellement épuiser les moyens que lui offre la loi avant d'en demander la violation. Mais M. le ministre des finances déclare que l'élévation du droit sur le cidre ne peut être adoptée *à cause de son impopularité.* Ainsi une pensée de protection se glisse dans le projet de loi spéciale qui va bouleverser les dispositions de la loi générale de 1842.

Il est vrai que Rouen met ses projets sur le compte de la philanthropie ; passeport si respectable en lui-même, qu'il fait passer, par le temps qui court, les actes administratifs entachés de la plus évidente imprévoyance. D'un côté, Rouen veut venir au secours de la classe malheureuse pendant la crise que nous traversons. D'une autre part, il aspire à moraliser le peuple, en le forçant à s'abstenir d'eau-de-vie.

Nous n'avons pas à nous occuper de la situation particulière de Rouen ; nous ferons seulement observer que ces vues charitables ont l'apparence d'un prétexte, puisque le ministre nous apprend que Rouen est en instance *depuis trois ans* pour obtenir la surtaxe, à quoi le gouvernement s'est toujours opposé. On conçoit combien les circonstances actuelles sont de nature à lui forcer la main.

D'un autre côté, si Rouen veut sincèrement restreindre l'usage de l'eau-de-vie, et si la surtaxe qu'il réclame doit avoir quelqu'influence dans ce sens, il ne faut pas qu'il prétende trouver des ressources financières dans cette mesure; le cas est contradictoire. Si la surtaxe doit diminuer la consommation, elle ne peut élever le revenu.

Mais, nous le répétons, il ne nous appartient pas de juger cette mesure en elle-même; notre but et de saisir cette occasion pour présenter quelques remarques sur la *charité* et la *moralisation* par les taxes.

Partisans déclarés de la charité *qui s'impose des sacrifices*, et qui par ce motif mérite vraiment le nom de *charité*, nous ne cesserons de prévenir le public contre l'abus qu'on fait de ce mot en l'appliquant à des mesures financières, bonnes ou mauvaises.

On dit que Rouen destine le produit de la surtaxe à éteindre une dette. Mais fût-il en grande partie distribué aux travailleurs, nous ne saurions voir là de la charité, puisque cette surtaxe est prélevée, en grande partie, sur les travailleurs eux-mêmes. Si l'on en fait un bon emploi, ce peut-être un acte de bonne administration; mais, à moins que ceux qui le votent ne le payent, on ne peut y voir un acte de charité.

> La charité demande un peu plus de mystère,
> Et c'est assurément en profaner le nom
> Que de vouloir la mettre en toute occasion.

Il est assez plaisant de voir nos législateurs s'extasier devant leur propre philanthropie quand ils votent des taxes, surtout alors que ces taxes retombent précisément sur les classes qu'il s'agit, dit-on, de soulager. Enfin, devrait-on oublier que la charité, quand elle prend cette forme, fait aussi des malheureux parmi les classes dont elles entravent et réduisent l'industrie?

Quant à la *moralisation* par l'impôt, nous n'hésitons pas à dire qu'elle nous a toujours paru fort suspecte.

Assurément ce n'est pas le but que nous redoutons, mais le moyen. Qui pourrait ne pas désirer la moralisation du peuple?

Mais il nous semble que l'abstinence des consommations nuisibles doit venir un peu du peuple lui-même; qu'elle doit être plutôt un effet qu'un instrument de sa moralité. Le peuple est composé d'êtres sentants et pensants, tout comme ceux qui se placent toujours en dehors et au-dessus de lui; les hommes du peuple sont susceptibles, comme les autres (s'il y en a d'autres), de se perfectionner par la réflexion et l'expérience. Ne le traitons pas toujours comme un enfant, sur les habitudes duquel on ne peut agir que par voie d'injonction et de prohibition. Croit-on qu'on l'ait bien sérieusement, bien solidement réformé, quand, sans rien changer à ses dispositons internes, sans qu'il ait acquis une connaissance, une idée, une vertu de plus, on s'est borné à mettre, par des taxes, une consommation hors de sa portée? Si le penchant intérieur subsiste, si le peuple n'a rien gagné en expérience, en élévation, en dignité, en respect de lui-même, n'ira-t-il pas satisfaire ses appétits hors barrières ? et quand même vous l'en empêcheriez, serait-ce une victoire bien réelle, et si les penchants vicieux sont présupposés, ne verrez-vous pas simplement une mauvaise habitude se substituer à une autre?

Aux États-Unis, deux causes restreignent l'usage des liqueurs fortes : la taxe et les sociétés de tempérance Autant nous admirons l'action et apprécions les effets de cette seconde cause, cette réformation réfléchie, radicale, qui n'affecte pas seulement le fait matériel, mais le cœur et la volonté, et dont, par conséquent, l'influence doit se propager sur l'ensemble des habitudes, autant nous croyons le recours aux taxes puéril et inefficace..

Nous pouvons nous tromper; mais il nous semble que c'est aimer et respecter le peuple que de montrer quelque confiance en ses propres efforts. Nous ne pouvons nous laisser entraîner à cette mode du jour, qui consiste à diviser la société en deux classes : l'une, les gouvernants, chez laquelle la philanthropie, l'expérience, la prévoyance universelle sont toujours présumées, classe dans laquelle l'écrivain a soin de se placer; l'autre, le peuple, la foule, sans cesse considérée comme une matière expérimentale, inerte, pour qui il faut penser et prévoir, qui est privée de tout ressort, de tout mobile, de toute initiative, de toute action civilisatrice sur elle-même, et qui doit recevoir d'en haut le bien-être, la lumière, la moralité, le bonheur, le sentiment et la vie.

L'honorable M. Léon Faucher a adressé au Directeur du *Moniteur Industriel* la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

En vous occupant de l'opinion que j'ai eu l'honneur d'exposer, le 30 mars, devant les nombreux auditeurs réunis dans la salle Montesquieu, vous me faites dire le contraire de ce que j'ai dit. Vous paraissez croire et vous laissez supposer à vos lecteurs (Voir le *Moniteur industriel* du 4 avril) que je suis assez étranger à ce qui se passe hors de nos frontières pour avoir affirmé que l'industrie métallurgique n'existait pas en ce moment aux États-Unis. C'est là une erreur complète de votre part, erreur que je comprends d'autant moins que vous assistiez, si je ne me trompe, à la séance.

Je n'ignore pas, Monsieur, que les Américains fabriquent le fer, à l'exemple de l'Angleterre et de la France. J'ajoute qu'ils ont fait de grands progrès dans cette industrie vers la bonne exécution et vers le bon marché des produits. Vous constatez vous-même, en citant un article du *Mining Journal*, le développement tout-à-fait remarquable que le travail métallurgique a pris dans la Pensylvanie; seulement vous oubliez, en le constatant, que ce développement est dû à la liberté des échanges.

L'industrie du fer est récente aux États-Unis. Lorsque l'Amérique du Nord a voulu créer des chemins de fer, le fer lui manquait pour les faire. Mais loin d'imiter la Restauration, et de protéger par la prohibition une industrie défaillante, les États-Unis admirent tout d'abord la fonte au droit très-modéré de cinq dollars (27 fr.) par tonne, et les rails même en franchise.

Ce régime, d'une liberté entière à quelques égards, a duré jusqu'en 1843. A-t-il détruit les forges qui existaient aux États-Uuis ? A-t-il empêché la création de forges nouvelles? Non, certes, car la plupart des établissements dont vous parlez ont été fondés sous l'empire d'un tarif libéral, et ont pu braver la concurrence si redoutable à vos yeux de l'Angleterre.

Il est vrai que le tarif de 1842, cette aberration d'un moment, supprima la franchise des rails, éleva le droit sur les fontes à 9 dollars (48 fr.), et fixa les droits sur le fer laminé à 25 dollars (environ 135 fr.). Mais le tarif de 1842 n'a été qu'un accident et n'a eu qu'une durée éphémère. Un tarif libéral, celui de 1846, a réduit les droits sur les fers de toute nature à trente pour cent de la valeur. C'est à l'abri d'une protection encore exagérée sans doute, mais bien inférieure au tarif français, que les maîtres de forges des États-Unis poursuivent le cours de leurs prospérités.

L'exemple de l'Amérique du Nord est au nombre des arguments les plus sérieux que je crois pouvoir opposer à nos maîtres de forges. L'industrie métallurgique s'est développée et prospère de l'autre côté de l'Océan, sous un régime qui a été, qui est encore, ou peu s'en faut, la liberté commerciale. Il en a été des États-Unis pour le fer comme de la Suisse pour le coton. Le système prohibitif a-t-il fait les mêmes miracles chez nous? et comment veut-on que la nation française se résigne plus longtemps à des restrictions qui ne compensent pas, par la fécondité des faits, la violation des principes?

Agréez, etc.,

Léon FAUCHER.

La lettre suivante, que nous adresse M. Jules Mathey, confirme pleinement les assertions contenues dans la lettre de M. Peltchiski, que M. Wolowski a lue à la dernière séance publique de l'Association :

Havre, le 8 avril 1847.

Monsieur,

A la dernière séance de l'Association pour la liberté des échanges, M. Wolowski a donné connaissance d'une lettre de M. Peltchinski, relative aux prix des blés dans les provinces de la Russie méridionale.

Comme on a fait valoir aussi l'extrême bas prix auquel les États-Unis peuvent livrer leurs blés, il convient, pour rassurer complétement les agriculteurs français, de rétablir les faits, et les chiffres seront, sans aucun doute, la meilleure réponse à faire à ceux qui ont prétendu que les États-Unis peuvent fournir à l'Europe du blé à meilleur marché, que l'Europe ne peut le produire elle-même en temps ordinaire.

Je vais me placer sur un terrain très-favorable à nos adversaires. Au mois d'août 1846, quand il n'était pas encore question aux Etats-Unis d'exportation de blé pour l'Europe, quand rien ne pouvait encore faire prévoir l'insuffisance de nos récoltes, les vieux blés de 1845 valaient, à New-York, de 82 à 85 cents le bushel, prix considérés comme très-bas, et que le défaut d'exportation et les belles apparences de la récolte aux Etats-Unis empêchaient seuls de se relever.

A la même époque, le fret pour la France était fixé à 20 cents par bushel et 5 p. %; le bushel équivaut à k° 27, le bushel, mesure de capacité, doit cependant toujours peser 60 l. américaines, soit, k° 27.

Trois bushels représentent donc assez exactement 1 hectol. de 80 kilog., puisqu'on admettra bien k° 1 pour déchet et égrenage des sacs.

Les navires ne voulant pas charger le blé en *vrac*, il faut le mettre en sacs; le coût des sacs représente à peu près 10 cents par bushel.

Ajoutons que les blés qu'on pouvait acheter à New-York, au mois d'août 1846, de 82 à 85 cents le bushel, étaient de vieux blés, souvent échauffés, que le commerce n'osait pas expédier en Europe.

Disons encore que, même sans la demande pour l'exportation, les blés valent habituellement de 95 c. à 1 dol. le bushel, à New-York, et qu'avec la recherche qu'ils ont éprouvée cette année pour l'exportation, les prix se sont successivement élevés jusqu'à 1-75 dol. le bushel, et le fret jusqu'à 55 cents le bushel.

Après ces préliminaires, établissons maintenant le *prix de revient* de blés achetés à New-York et rendus, non à Paris, mais au Havre seulement, en prenant pour base les prix du blé et du fret au mois d'août 1846.

30 bushels de 60 liv. le bushel, ou 10 hectolitres.

30 bushels à 82 cents l'un............... dollars 24 60

Frais à New-York :		
Sacs à 10 cents par bushel......... dol.	3 00	
Courtage d'achat, à 1 cent par bushel	0 30	
Transport au navire 1/2 id.	0 45	
Mesurer, marquer, conditionner, journaliers, etc...................	0 15	
Commission d'achat, 2 1/2 p. %....	0 61 dol.	4 51
		29 11
Commission et courtage de remboursement, 1 1/2 p. %........................		0 44
	dol.	29 55
qui, au change de fr. 5, 40 cents pour 1 dollar, donnent...........................	fr.	159 57
Frais au Havre :		
Fret à 20 cents le bushel et 5 p. %, dol. 6-30 au change conventionel de 5,25............		33 08
Frais de débarquement, conditionner, port en magasin, etc., etc......................		2 15
Droits de douane, à 27 c. par hect., soit pour 10 hectolitres		2 70
Assurance de fr. 175 à 1 1/2 p. %, le gc. 1/10 et police..............................		2 80
Assurance contre le feu, 1 p. % s. fr. 200....		0 20
Perte d'intérêts.... 1 p. % ; Comm. de banques. 1/4 p. % ; Courtage.........1/4 p. % } 1 1/2 % s. f. 200.		3 00
Commission de vente et garantie (pour mémoire).		0 00
Coût des 30 bushels ou 10 hectolitres.	fr.	203 50

Ainsi, Monsieur, à des prix d'achat et de fret considérés comme très-bas aux Etats-Unis, et avec le droit d'entrée à 27 centimes par hectol., nous ne pouvons pas établir l'hectolitre, au Havre, au-dessous de 20 fr.

Ces chiffres sont rassurants pour les producteurs français et nul doute que si le gouvernement *voulait* se rendre compte de ces faits, il n'hésiterait pas un instant à supprimer l'échelle mobile.

J'ai l'honneur, etc. JULES MATHEY.

PÉTITIONS DE PARIS.

Nous avons publié la pétition émanée du commerce de Bordeaux, dans laquelle la population de cette cité demande l'abrogation définitive de notre loi céréale, et la suppression des droits sur les bestiaux et sur les fers. (V. le n° 16.) Nos avons également publié une pétition de la ville de Marseille, qui réclame le remplacement du système si vicieux des tarifs mobiles sur les blés, par un droit fixe ne s'opposant plus à l'approvisionnement, et aussi la réduction des droits prohibitifs sur les graines oléagineuses, les bestiaux et les fers. (V. le n° 18.) Enfin nous avons fait connaître la pétition de tous les producteurs de Paris qui emploient le suif, et qui réclament le dégrèvement de cette matière, première de produits généralement consommés par les classes pauvres. (V. le n° 18.)

L'espace nous a manqué dans notre dernier numéro pour reproduire deux autres pétitions qui sont signées dans les divers quartiers de Paris, et dont nous pouvons aujourd'hui donner le texte.

La première de ces deux pétitions demande la suppression définitive des droits sur les céréales, et la suppression ou au moins la réduction des droits sur les bestiaux. La seconde demande la réduction des droits sur les fers, et la suppression des droits sur les rails.

I. *Pétition pour demander : 1° la suppression définitive des droits sur les céréales ; 2° la suppression ou la réduction des droits sur les bestiaux.*

Messieurs les députés,

Une crise douloureuse, produite par la cherté croissante des subsistances, frappe depuis plusieurs mois la population de la France.

Le commerce en a été atteint dans ses ressources financières, dans ses opérations ; le peuple en souffre dans son alimentation ; la gêne s'introduit dans les familles ; chaque jour, la vie est plus dure, plus difficile aux classes pauvres, aux ouvriers, à tous ceux qui n'attendent leur pain que de leur travail quotidien.

Surpris par cette crise, le gouvernement et les chambres ont cherché à en diminuer les effets au moyen de dispositions transitoires relatives à l'importation des céréales ; tandis que les administrations municipales, la charité publique ou privée, ont fait des efforts pour adoucir quelques souffrances.

Mais votre haute sagesse, Messieurs les députés, comprendra que le pays a besoin d'autre chose que des palliatifs temporaires ou de mesures de bienfaisance charitable. Des expédients de cette nature ne sont qu'un mal opposé à un plus grand mal. La seule possibilité des crises alimentaires accuse un vice flagrant dans la législation. Ce ne sont pas des lois pour combattre ces crises, ce sont des lois pour les rendre impossibles qu'il faut donner à la France.

On serait dans une erreur complète si l'on attribuait à des causes occasionnelles, telles que la rigueur d'un hiver ou la pénurie d'une récolte, l'origine première et véritable de la situation actuelle. Cette situation vient de plus loin, elle a une cause permanente, qui agit sans cesse et nous tient sous une menace perpétuelle ; savoir : l'élévation des droits de douane imposés, à leur entrée à la frontière, sur les objets de subsistance les plus importants.

Est-il nécessaire de dire, que toute mesure législative, ayant pour but de faire surenchérir artificiellement le prix des substances qui forment la base essentielle de l'alimentation du peuple, et d'empêcher le commerce de fournir ces substances au meilleur marché possible à toute la population, est une mesure funeste, blessant à la fois la politique, la justice et l'humanité ? Tels sont cependant, Messieurs les députés, les droits qu'on appelle protecteurs, qui grèvent lourdement chez nous les deux objets indispensables à la nourriture de tous, les céréales et les bestiaux, c'est-à-dire le pain et la viande. Si de pareils droits sont protecteurs, qui protègent-ils ?

Le commerce, organisé librement, largement et de longue main, en fait de substances alimentaires, nivèle admirablement les situations. Si la saison a été mauvaise dans quelques pays, elle a été bonne dans d'autres, et l'on trouve ici ce qui manque là ; c'est une compensation providentielle qui est réservée à l'humanité. Mais n'est-il pas évident, qu'en repoussant, dans un but égoïste, cette compensation, en travaillant à nous isoler des autres points du globle, en concentrant systématiquement nos ressources alimentaires sur les produits uniques de notre territoire, afin que nos producteurs puissent vendre à un plus haut prix, ces droits, nommés protecteurs, maintiennent dans nos aliments une cherté habituelle et factice, et pour peu que notre sol, une seule année, ait été moins fertile, changent en crise subite cette cherté ?

Nous vous prions donc, Messieurs les députés, de porter votre sollicitude sur la révision urgente de nos tarifs douaniers, en ce qui concerne les objets de subsistance. Nous vous prions instamment de donner au pays, avec le concours des autres branches du pouvoir législatif, un loi, non pas temporaire, mais permanente, qui permette la libre entrée en France des céréales et de toute espèce de bétail, ou qui conduise, du moins, graduellement et dans un bref délai, à cette liberté.

Nous n'entrerons pas dans le détail technique de ces deux questions. Vous trouverez dans vos lumières de quoi être éclairés complètement.

Vous reconnaîtrez, quant aux céréales, que le système d'une échelle mobile, par le jeu variable de cette échelle, par l'incertitude qui en résulte dans les situations, nuit à la fois au commerce et à la masse générale de la nation, sans donner satisfaction aux intérêts qu'elle prétend protéger ; que sous l'empire d'une pareille mobilité, aucune relation stable, aucune suite dans les correspondances et dans les approvisionnements extérieurs ne peut s'établir ; que les crises survenues, par le manque des récoltes locales, nous prennent ainsi au dépourvu ; que dès lors, la suppression, même totale, des droits au moment de ces crises, devient un remède inefficace ; que cette suppression produit, nonseulement chez nous, mais même au dehors, un effet de panique générale ou de spéculation avide, par suite duquel le renchérissement augmente bien au-delà de ce que comporterait la réalité des choses ; et qu'enfin les nations étrangères elles-mêmes, comme nous en avons plus d'un exemple en ce moment, impressionnées brusquement par cet appel inopiné, ferment leurs frontières à l'exportation et nous refusent le secours des denrées que nous aurions pu tirer d'elles. Tandis que, au contraire, le mécanisme naturel et régulier du commerce, sous le principe d'une liberté permanente d'importation, accomplirait son œuvre sans secousse, sans bruit, en s'y prenant à l'avance, et en s'accommodant avec prévision aux exigences de chaque conjoncture.

Vous seriez frappés aussi de cette réflexion que, puisque la loi du 28 janvier dernier a établi pour six mois cette liberté d'importation, les obstacles et les inconvénients momentanés qui se présentent dans une transition d'un régime à un autre, n'existent plus aujourd'hui, et qu'il ne nous reste qu'à persévérer dans la voie où nous sommes entrés, en transformant le provisoire en disposition permanente.

Quant aux tarifs sur les bestiaux, vous remarquerez les effets calamiteux qu'il a produits depuis vingt-cinq ans qu'il grève notre population ; l'inégalité inconstitutionnelle résultant du mode de perception ; les prix croissants d'année en année et presque doublés dans ce quart de siècle ; la part moyenne qui revient à chaque habitant de plus en plus réduite ; enfin les représailles des puissances étrangères subies par nous, tant sur nos frontières du Midi que sur celles du Nord.

Ni l'ancien régime, ni la Révolution, ni l'Empire, ni les premières années qui suivirent sa chute, n'ont connu ces taxes exagérées sur l'entrée des céréales et des bestiaux. C'est un legs qui nous vient de la Restauration ; et voilà vingt-cinq ans que dure cette protection inhumaine dont on a annoncé d'année en année le dégrèvement ! Déjà deux fois, en 1832 et 1834, le gouvernement a pris l'initiative d'une réduction notable sur les tarifs des bestiaux ; la Chambre a repoussé ou laissé avorter ces projets de loi. Le moment est venu, Messieurs les députés, de faire cesser un système dont souffre tout le pays. Nous faisons, avec confiance, un appel au concours des trois pouvoirs, pour l'établissement immédiat, ou au moins graduel d'une franchise que commandent à la fois la justice et la nécessité.

II. *Pétition pour demander : 1° la réduction des droits sur les fers ; 2° la suppression des droits sur les rails.*

Messieurs les Députés,

Plusieurs pétitions vous sont adressées en ce moment, de Paris et de quelques autres villes de France, pour vous demander l'abaissement des droits établis à l'importation des bestiaux étrangers et la prorogation indéfinie de la franchise récemment accordée par rapport aux céréales. En joignant nos vœux à ceux des pétitionnaires, nous venons réclamer de votre patriotisme une autre mesure qui ne serait pas moins utile ; c'est l'abaissement des droits qui frappent les fers étrangers, et particulièrement la libre importation des rails destinés à la construction des Chemins de fer.

Ce serait beaucoup, Messieurs les députés, d'avoir procuré aux classes ouvrières le pain et la viande à bon marché. Il ne serait pas moins nécessaire, pourtant, dans les circonstances critiques où nous sommes, de leur ouvrir de nouvelles voies de travail. Tel est le but de la mesure que nous vous proposons.

Le haut prix du fer, plus élevé en France que dans aucun autre pays de l'Europe, pèse sur toutes les branches de l'industrie nationale et en arrête l'essor, en les plaçant dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des industries étrangères. Il n'est point d'industrie qui n'en souffre, car le fer est aujourd'hui l'agent nécessaire de tous les travaux utiles. Élever le prix de ce métal précieux, en grevant l'importation, c'est frapper un impôt sur le travail même ; impôt d'autant plus intolérable que ce n'est pas l'Etat qui en profite.

La législation actuelle sur les fers est surtout nuisible au développement de ces voies nouvelles dont vous avez travaillé à doter le pays. Elle en arrête l'exécution dans le présent ; elle en compromet l'existence dans l'avenir. Il est notoire que, nos maîtres de forges ne pouvant pas répondre en temps utile aux commandes de rails qu'on leur adresse, plusieurs Compagnies de Chemins de fer ont été forcées de ralentir ou de suspendre leurs travaux. Il ne l'est pas moins que ces Compagnies subiront toutes, en raison du monopole qui élève les prix des fers français, une charge additionnelle de plusieurs millions, qui grèvera l'exploitation de leur ligne et retombera en fin de compte sur le public.

C'était bien assez de la crise financière qui tourmente le pays, et de la crise plus douloureuse encore des subsistances, sans qu'un monopole funeste jetât une sorte d'interdit sur des travaux féconds, dont l'industrie nationale attend l'achèvement avec une impatience si légitime, et dont la poursuite active eût procuré, en attendant, à la classe ouvrière quelques compensations.

Tout le monde sait en France, et vous savez mieux que nous, Messieurs les députés, que les forges françaises, toutes celles du moins qui sont convenablement constituées, n'ont pas besoin pour prospérer du privilége exorbitant que nos lois de douane leur assurent. Leurs bénéfices sont connus, et personne n'ignore que ces bénéfices, qui excèdent de beaucoup la mesure ordinaire, pourraient être largement réduits sans que l'industrie métallurgique en reçût aucune atteinte. Est-il juste que tant d'autres industries, l'Agriculture en tête, soient opprimées, pour qu'une seule vive dans l'opulence ? Est-il décent que des travaux d'utilité publique soient tenus en suspens ou mis en péril dans l'unique intérêt de quelques fortunes privées ?

Le vœu constant du pays, l'intensité de la crise actuelle, la nécessité toujours présente d'achever promptement le réseau national des Chemins de fer, la nécessité plus impérieuse encore de mettre l'industrie française en état de rivaliser avec les industries étrangères, tout vous fait un devoir, Messieurs les députés, d'adopter la mesure que nous sollicitons de vous. Nous espérons donc que vous voudrez bien, usant de votre initiative, provoquer cette salutaire réforme. Vous avez montré, dans une circonstance récente, vos sympathies pour les classes ouvrières : ne souffrez pas qu'on dise que ces sympathies n'étaient qu'accidentelles et passagères ; que la présence seule d'un danger imminent les faisait naître, que l'éloignement du danger les fait évanouir.

DU MANIFESTE PUBLIÉ PAR LE COMITÉ CENTRAL DE LA PROHIBITION.

IV (1).

Les résultats ne sont pas tout dans l'industrie. Avec la question des produits, se présente aussi celle de la main-d'œuvre. Le manifeste la tranche d'un mot : « La valeur de la main-d'œuvre s'est *généralement* élevée, nous dit-il, pendant que celle des produits décroissait. » Nous avons montré que le prix des objets manufacturés et de certaines denrées agricoles était généralement plus élevé en France qu'ailleurs ;

(1) Voir le *Libre-Échange* des 7, 28 mars et 4 avril.

nous établirions tout aussi aisément que la main-d'œuvre est moins rétribuée chez nous que dans quelques autres contrées, en Angleterre, par exemple.

Oui, l'Angleterre, cette nation aristocratique, dont quelques individus croient être plus que des hommes et considèrent la plupart de leurs semblables comme étant moins que des hommes, l'Angleterre traite mieux ses ouvriers que la France démocratique ne traite les siens. Dans le Royaume-Uni les salaires s'élèvent, depuis 20 jusqu'à 50 p. % au-dessus du taux moyen de l'Europe continentale. Un fileur qui gagne à Rouen 15 à 18 fr. par semaine, reçoit à Manchester 18 à 22 schellings. En même temps, tous les produits de l'industrie manufacturière sont à meilleur marché dans la Grande-Bretagne; et depuis la révocation des lois sur les céréales, le prix du pain tend à se niveler avec les cours de l'Allemagne et de la France. On avait prédit que les manufacturiers se prévaudraient de la réforme alimentaire pour réduire la main-d'œuvre. La prédiction se trouve démentie par les événements : la salaires n'ont pas diminué en Angleterre, et la révolution économique qui vient de s'accomplir, a tourné presque exclusivement au profit des classes laborieuses.

Dans la Grande-Bretagne, le plus bas prix des produits coïncide avec le taux le plus élevé des salaires ; en France, des salaires médiocres concourent avec la cherté des produits. Voilà les termes réels de la comparaison entre les deux peuples Comment ne pas en conclure que, si la liberté commerciales tend à élever la main-d'œuvre, le régime prohibitif a pour effet de la déprimer?

Qu'on ne cherche pas à nous consoler de la médiocrité relative des salaires en France, en insistant sur les misères dont quelques villes du Royaume-Uni étalent aux yeux le déplorable spectacle. Ces misères tiennent à l'organisation de la société et aux vicissitudes de l'industrie. Les manufactures les plus protégées sont précisément chez nous dans une situation pareille. Les misères de Rouen et de Lille n'ont rien à envier à celles de Manchester et de Glascow.

Sans doute, le taux de la main-d'œuvre a fait, depuis vingt ans, quelques progrès en France. Mais ces progrès se remarquent particulièrement dans les industries sur lesquelles ne pèse pas la tutelle oppressive du système protecteur. Ainsi, la main-d'œuvre est chère dans les contrées vinicoles, où la journée se paye 2 fr. à 2 fr. 50 c., tandis qu'elle vaut à peine 1 fr. 50 c. dans un rayon assez rapproché de Paris. A Paris même, les industries non protégées de la capitale qui élèvent, dans certains cas, l'ouvrier à la hauteur de l'artiste, font monter le salaire depuis 2 fr. 50 c. jusqu'à 8 et 10 fr. par jour. Les travaux de routes, de canaux et de chemins de fer ne s'exécutant qu'avec le concours des ouvriers étrangers, la journée du terrassier et du maçon a subi une grande élévation, sous l'empire de circonstances que l'on peut regarder comme extraordinaires. Mais, dans les industries qui se retranchent derrière la prohibition et qui ont, par conséquent, un véritable monopole, le taux de la main-d'œuvre est resté le même, quand il n'a pas positivement rétrogradé.

C'est un fait hors de toute contestation que l'avilissement du salaire manufacturier ; les fileurs, les peigneurs et les tisseurs l'attestent par leurs privations et par leurs souffrances. Les fabricants ont été jusqu'ici seuls entendus dans les enquêtes ; que l'on admette, que l'on invoque le témoignage des ouvriers, et nous saurons bientôt ce qu'il faut penser de ces beaux semblants de philanthrophie dont M. Prohibant se pare.

Mais, quand la condition de la main-d'œuvre serait aussi florissante chez nous qu'elle est précaire, il faudrait insister encore pour la réforme de notre système industriel. Sous le régime de la protection, le manufacturier est le maître; il tient le sort de l'ouvrier dans ses mains. Le mal qu'il fait, est sans contredit un abus du pouvoir; mais le bien qu'il fait n'en est qu'une concession. Rien ne me semble plus antipathique à la destinée d'un peuple libre que cette situation contre nature, qui place une classe de citoyens dans la dépendance d'une autre classe. C'est bien assez que le gouvernement de la Société appartienne aux riches ; ne leur donnons pas, en quelque sorte, un droit de vie et de mort sur la foule de nos concitoyens.

Le capital et le travail, ces deux éléments de la production qui devraient concourir au même but avec une parfaite harmonie, sont en lutte et presque en guerre ouverte dans le monde. Il n'appartient pas à la loi de faire pencher la balance ; voilà pourtant l'effet du système protecteur. Quelque opinion que l'on conçoive de l'état physique et moral des ouvriers, il n'est pas possible de nier que notre législation commerciale ait eu, jusqu'à présent, pour conséquence d'accroitre la rente du capital, bien au-delà de l'accroissement du salaire. La valeur du sol a haussé de 50 à 100 pour 100, en moins d'un demi-siècle ; prétendra-t-on que la main-d'œuvre, dans les campagnes, se soit accrue dans la même proportion? Partout, les grandes manufactures remplacent les petits établissements, ce qui démontre l'accumulation des épargnes en haut et non en bas ; partout notre industrie emprunte les dimensions de l'industrie britannique. A côté des fortunes seigneuriales qui se confondent, voyons-nous cependant le salaire et le bien-être des ouvriers faire les mêmes progrès? (1) En Angleterre, l'union des maîtres entre eux est contrebalancée par les plus formidables associations de travailleurs. Chez nous, les fabricants se coalisent seuls, comme il leur plait, et tant qu'il leur plait. A l'heure qu'il est, on compte deux coalitions de maîtres de forges dans la Haute-Marne ; une autre, qui réunit la métallurgie du bassin de la Seine à celle du bassin de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne; les exploitants de houille ont réuni leurs intérêts sous une seule et même raison sociale. Nous pourrions citer des coalitions du même genre dans l'industrie des cristaux, dans celle des glaces, dans celle des cotons; tout cela en présence d'une multitude d'ouvriers qu'aucun ciment ne lie entre eux, et qui n'est que poussière!

Après avoir exalté les bienfaits du système protecteur, le Manifeste du Comité central s'évertue à démontrer que la réforme de nos tarifs exposerait l'agriculture et l'industrie à une ruine complète. Il faudrait un volume entier pour signaler toutes les puérilités, pour relever toutes les contradictions, pour redresser les étranges calculs dans lesquels se fourvoient nos adversaires. Mais à quoi bon discuter une hypothèse ? On me permettra d'être bref et de passer rapidement sur ce point.

Écoutez les monomanes de la protection, notre agriculture, selon eux, a tous les genres d'infériorité : elle ne peut résister à aucune espèce de concurrence; ni à celle de l'Angleterre, attendu que la propriété territoriale est constituée aristocratiquement dans ce pays ; ni à celle de la Russie et de l'Egypte, qui emploient des serfs ; ni à celle de la Suisse, qui ne paye pas d'impôts; ni à celle de l'Allemagne (je cite les paroles textuelles), *qui nous a devancés dans l'élève des bestiaux.* Avec de pareilles méthodes de comparaison, en mettant successivement en relief les avantages spéciaux dont jouit chaque nation étrangère, et en dissimulant avec le même soin les avantages que nous possédons, on établirait sans difficulté que la France est le pays le plus misérable du monde.

Eh quoi ! les auteurs du Manifeste pensent que la terre représente chez nous un principe de liberté, qu'à la possession du sol est attachée l'indépendance de dix millions d'hommes qui en vivent, que cette multiplication de la propriété fait la force morale, la puissance politique de la France; et ils ne veulent pas que la richesse découle de la même source, ils n'admettent pas que cette grande révolution sociale, en fortifiant l'État, ait aussi fécondé le travail ! N'est-ce pas cependant la liberté qui a rendu les Hollandais industrieux, commerçants et riches? N'est-ce pas la liberté qui transforme en capitalistes les montagnards de l'Écosse et ceux de l'Helvétie?

On choisit bien le moment pour affirmer que la propriété foncière en Angleterre et en Suisse ne paye aucune contribution à l'Etat. Le canton de Berne vient d'établir une taxe sur le revenu, et chacun sait que l'agriculture est l'unique industrie de ce canton. En Angleterre, la propriété foncière acquitte, outre les taxes locales, un impôt foncier qui produit encore 50 millions de francs, la taxe des pauvres qui flotte entre 130 et 150 millions, et une bonne partie de l'impôt sur le revenu. Qui ne sait que l'aristocratie britannique, pour conserver les lois sur les céréales, alléguait précisément les mêmes raisons que font valoir les protectionnistes français, les prétendues charges que l'État imposait à la propriété foncière?

L'agriculture, en France, quand nos propriétaires le voudront, n'aura rien à craindre de la liberté commerciale; elle aura, au contraire, beaucoup à y gagner. Elle a des capitaux et une intelligence qui manquent aux cultivateurs de la Russie et aux riverains de la mer Noire; elle a un sol plus fertile que celui de la Suisse; et pour mettre ce sol en valeur, elle a, de plus que l'Angleterre, le stimulant incomparable que lui donne la diffusion de la propriété. En France, le producteur agricole étant généralement le consommateur de ses propres produits, la hausse ou la baisse des denrées sur le marché n'a pas les mêmes conséquences que dans les contrées de grande propriété et de grande culture. Ajoutons que nos lois de douane, en élevant artificiellement le prix du fer, de la houille et des tissus, font peser sur l'agriculture un impôt considérable. Quand la liberté commerciale lui donnera des instruments aratoires, des vêtements et des constructions à bon marché, l'agriculteur français pourra braver toutes les concurrences.

En ce qui touche l'industrie manufacturière, les protectionnistes n'affectent de redouter pour elle que la lutte avec la Grande-Bretagne. La manufacture britannique leur paraît dominer toutes les autres de cent coudées. « Il existe, disent-ils, pour l'industrie anglaise, des causes de supériorité qui lui permettraient de nous supplanter, même sur notre propre marché, si l'on venait à supprimer la protection qui couvre nos produits. » Je n'entends contester ni la supériorité acquise de l'Angleterre dans certaines branches d'industrie, ni les avantages naturels dont cette nation dispose. Le comité central, en les exposant, me fait l'honneur d'emprunter une description qu'il a sans doute involontairement tronquée, et dont je n'ai pas un mot à regretter. Mais, à côté des avantages propres à l'Angleterre, d'autres peuples ont aussi les leurs. Si nous possédons moins de houille, les moteurs hydrauliques, qui lui manquent, abondent chez nous. Si les capitaux sont moins puissants de ce côté du détroit, le salaire y est aussi moins élevé. Enfin, nous n'aurions rien à lui envier quant au bon marché des transports, avec des routes qui admettent la circulation gratuite et avec des canaux à péages très-modérés, si l'État les entretenait avec plus de soin et d'intelligence.

Mais, sans entrer dans les détails de cette comparaison, je me bornerai à demander pourquoi la France ne soutiendrait pas la concurrence de l'industrie britannique, lorsque tant d'autres peuples ont déjà su et pu y résister. Dès 1836, la fabrique de Lowell, aux États-Unis, obtenait la préférence pour ses produits sur les articles de Manchester, dans les marchés de l'Amérique méridionale. La bonneterie saxonne dispute encore aux produits de Leicester et de Nottingham, le marché des Etats-Unis et celui de l'Angleterre. Les filateurs du canton de Zurich concourent avec ceux du Lancashire à l'approvisionnement d'une partie de l'Allemagne. Plus récemment, n'a-t-on pas vu nos filateurs alsaciens exporter leurs produits sur les marchés de la Suisse et du *Zollverein?* Pour couronner le tableau par un dernier trait, le droit d'importation sur les fers anglais est en Allemagne de 75 fr. par tonne; cela n'empêche pas les forges rhénanes de vendre leur fer en concurrence avec ceux du Staffordshire et d'infliger aux consommateurs prussiens le prix exorbitant de 400 fr.

La véritable, je dirais presque la seule cause d'infériorité pour nos manufacturiers, est dans leur poltronerie incroyable. Ce sont des lièvres qui tremblent au bruit d'une feuille, et qui s'effraient au moindre mouvement. Cette peur universelle tient à une ignorance qui n'est pas de notre siècle. Nos fabricants sont aujourd'hui ce qu'étaient, avant la conscription, ces paysans de la Bretagne et du Limousin qui n'avaient jamais perdu de vue le clocher de leur village. Ils restent fiers d'une habileté pratique, qui admettant rarement la comparaison des procédés étrangers, finit quelquefois par tourner à la routine. Mais en revanche, ils ne voyagent pas, ils ne connaissent pas les langes étrangères et ils lisent fort peu. Aussi tout ce qui vient du dehors leur fait-il l'effet d'un monstre; ils seraient plus libéraux, s'ils étaient plus instruits. En veut-on la preuve? Les manufacturiers d'Elbeuf pourraient certes passer pour des contre-maitres auprès des manufacturiers de Sedan; il y a entre eux la différence du progrès intellectuel qui peut s'accomplir en un quart de siècle. Eh bien! les manufacturiers de Sedan s'accommoderaient, dans une mesure pratique et modérée, de la liberté commerciale; vous ne satisferez pas, au contraire, les fabricants d'Elbeuf, à moins de conserver intactes pour eux les rigueurs les plus extravagantes et les plus surannées du système prohibitif.

Un dernier mot sur une dernière prétention de nos adversaires. La liberté commerciale, à les entendre, ne profiterait pas aux industries qui la réclament; l'exportation des vins, des soieries, des articles de Paris, des fils et des tissus de laine n'en recevrait aucune espèce d'accroissement. En vérité, pour soutenir cette gageure contre le bon sens, il faut être frappé de vertige. Comment! on suppose que des tarifs plus modérés amènerait instantanément l'introduction d'une quantité considérable de marchandises étrangères; et l'on veut en même temps que les étrangers, qui viendraient nous vendre tous ces articles, ne trouvent rien à prendre chez nous en retour? Les ouvriers de Spitalfields, excusables du moins si l'on considère leur ignorance, tenaient ce langage à sir Robert Peel, lorsque le premier ministre proposait de réduire à quinze pour cent le droit d'entrée sur les soieries françaises. Qu'est-il arrivé cependant? La réduction du droit a augmenté sans doute l'importation de la marchandise étrangère; mais la fabrique même de Spitalfields a vu s'accroître, par contre-coup ses débouchés au dehors et au dedans. Sous l'influence du bon marché, il s'est opéré un progrès général dans la somme du travail ainsi que dans celle des jouissances.

Pour introduire du vin de France en Angleterre, il en coûte aujourd'hui 1 fr. 25 c. par litre. Les vins de qualité supérieure peuvent seuls supporter cette énorme taxe; et il en résulte que les vins ordinaires n'entrent pas dans le commerce international. Qui doute cependant que, si le droit était réduit au quart ou au cinquième, si l'on pouvait avoir une bouteille de vin potable pour un demi-schelling à Liverpool, à Glascow ou à Londres, la consommation de nos crus du Rhône, du Languedoc, du Quercy, de la Gironde et même de la Champagne, ne s'accrût rapidement en Angleterre? Une autre condition serait pourtant indispensable. Les Anglais n'achèteront pas nos vins tant que nous repousserons leurs produits. M. Cobden l'a dit avec raison ; les échanges, pour se développer, doivent être réciproques. Avant M. Cobden, notre propre expérience nous en avait avertis.

Le commerce de Bordeaux avec l'Irlande, qui est presque nul aujourd'hui, avait pris un très-grand développement vers la fin du dernier siècle. Pourquoi cela? c'est qu'en retour des

---

(1) Dans une réunion de maitres de forges tenue à St.-Etienne, le 6 janvier 1847, un protectionniste naïf, M. Praire Nézieux, faisait les aveux très-significatifs qui suivent :

« Nos maîtres de forges se ruinaient, il y a quinze ans, en vendant la tonne de mauvais fer 380 et 400 fr.

« Ils s'enrichissent maintenant en livrant de très-bons fers à 246 fr. (Lisez 380 fr., pour vous rapprocher de la vérité actuelle.)

« Terre-Noire a vendu, pendant plusieurs mois de 1845, à 246 fr., prix inférieur aux cours de Londres à la même époque ; et pourtant Terre-Noire *réalisait encore de beaux inventaires.*

« Ils vendent présentement 280 fr. (lisez toujours 380 fr.), par suite de la hausse générale qui s'est fait sentir en Suède, en Belgique, en Angleterre comme en France. (En Angleterre le fer vaut 240 fr. seulement, et en Belgique 300 fr.)

« Ils font d'ÉNORMES BÉNÉFICES, je le reconnais. »

M. Praire Nézieux ne dit pas si les ouvriers obtiennent d'énormes salaires. Cet aveu sur ce point, et ce silence sur l'autre, condamnent, plus que tous nos arguments, tout système industriel qui a pour base la protection.

ins qu'apportaient les négociants bordelais, ils prenaient des salaisons destinées à l'approvisionnement de Saint-Domingue. L'Irlande nous offrira certainement, comme autrefois, un débouché considérable, lorsque nous ouvrirons nos frontières à ses produits. L'agriculture normande ne fait-elle pas en ce moment un commerce très-actif d'œufs et de fruits avec l'Angleterre? Et pourquoi le commerce des vins ne suivrait-il pas les mêmes progrès ?

Le raisonnement, que je viens de faire pour les vins, s'applique aux soieries et à tous les articles qui peuvent nous servir de moyens d'échange. Facilitez les rapports commerciaux, et l'accroissement de la consommation ira de soi. On a beau ressasser le vieux sophisme de la balance du commerce, et nous opposer en 1847 les conséquences encore mal appréciées du traité de 1786, on ne persuadera pas aux hommes de bonne foi que ce serait une calamité pour nous de trafiquer avec l'Angleterre. Malgré les gouvernements et en dépit des tarifs, ces relations prennent chaque année un accroissement manifeste; ce qui n'est aujourd'hui qu'un courant commercial peut devenir bientôt un torrent qui renverse tous les obstacles. On a dit dans une autre circonstance, en parlant de deux flottes ennemies que les événements avaient mises en présence l'une de l'autre, que les canons partiraient d'eux-mêmes. Je crois que deux nations industrieuses, riches et civilisées, ne peuvent pas produire éternellement, chacune de son côté, sans communiquer ensemble; les barrières qui les séparent tomberont d'elles-mêmes, si l'on tarde quelque temps à les abaisser.

Léon Faucher.

IL FAUT AVISER.

En ce moment, il ne peut rester de doutes dans l'esprit de personne sur l'existence, soit à l'intérieur, soit dans les contrées fréquentées par notre commerce, d'une quantité de grains qui puisse suffire à l'alimentation de la France, disons de l'europe; car la solidarité qui lie tous les peuples de cette partie du monde se fait trop vivement sentir pour qu'on la passe sous silence. Le bassin de la mer Noire, les États-Unis, les bords de la Baltique, ont assez de grains pour qu'il n'y ait pas de famine cette année. Sur ce point, le public a lieu d'être parfaitement rassuré. Le blé se vend en France de deux fois à deux fois et demie le prix ordinaire; de là une gêne cruelle qu'il ne faut pas dissimuler; mais enfin, avec la charité publique et privée, à la faveur du grand développement donné aux travaux publics, nous traverserons la crise sans avoir à déplorer aucune grande calamité. Déjà même dans plusieurs localités importantes une baisse sensible s'est manifestée.

Est-ce à dire cependant que le moment soit venu de chanter victoire, et qu'il ne nous reste plus qu'à louer Dieu de ce qu'il nous a définitivement soustraits à une situation fort pénible qui risquait de devenir très-périlleuse pour l'existence d'un grand nombre de nos semblables, pour l'ordre public, pour la sécurité de tout le monde? Pas encore. L'épreuve n'est pas à son terme, il serait dérisoire de prétendre que tout est fini, quant à Paris, le blé, communément coté à 20 fr., est à 45 ou 46 fr. l'hectolitre. Il est nécessaire encore de faire de grands efforts. La charité privée et la sollicitude de l'administration ne doivent pas cesser de se montrer infatigables; et surtout les pouvoirs publics, chargés de la mission de prévoir pour nous tous, doivent autant que jamais songer au lendemain.

Le lendemain, c'est la saison qui suivra la récolte prochaine. D'ici là tout ce qui se pouvait faire s'accomplit. La hausse des prix agit comme une prime qui stimule au plus haut degré l'esprit commercial, et de toute part les négociants se sont mis à aller chercher des grains au dehors. Les trois pouvoirs, par la liberté entière qu'ils ont donnée au commerce des grains, par l'organisation d'un service spécial de remorquage, font ce qui dépend d'eux pour faciliter et presser les arrivages. Mais ils doivent s'occuper de ce qui arrivera quand le mois de juillet sera passé, et que la législation libérale qui a été provisoirement adoptée, aura disparu, pour nous replacer sous le système restrictif de l'échelle mobile.

En pareille matière on ne peut avoir pour bases du raisonnement que des probabilités. Mais aussi bien le sujet est si grave que, pour peu que la probabilité soit prononcée, l'hésitation n'est pas permise, et il faut résolument, sous peine d'encourir une responsabilité terrible, se porter du côté où la probabilité penche. Or, qu'est-ce qu'indique la probabilité pour la récolte prochaine?

Pour ce qui est des grains proprement dits, du froment et du seigle, l'abondance de la récolte prochaine est le secret de l'avenir. On doit croire que nous en aurons la quantité ordinaire. Il paraît cependant que les derniers froids, qui ont été tardifs et intenses, ont dans quelques cantons du Midi fait du mal au seigle. Passons cependant sur cette circonstance en attendant qu'elle ait été mieux constatée. Mais il y a une autre récolte dont le sort est dès à présent certain : nous n'aurons pas cette année la moitié de la pomme de terre que nous recueillons ordinairement. La maladie qui est venue à l'improviste s'attacher obstinément à cette production, et contre laquelle ont échoué l'art de nos cultivateurs et la science de nos Académies, a détruit presque partout la pomme de terre avant qu'on ne pût la semer; là où on en a conservé, elle est devenue si chère, qu'on ne peut en acheter pour les semailles. L'Irlande, qui vivait uniquement de pomme de terre, est menacée de voir se répéter, l'an prochain, les scènes affreuses dont cet hiver a été le témoin. Chez nous, l'alimentation publique, sans être aussi variée, à beaucoup près, qu'elle pourrait et qu'elle devrait l'être dans l'intérêt de la sécurité générale et dans l'intérêt de l'hygiène, est cependant loin de rouler ainsi sur une subsistance unique. Les céréales entrent dans la consommation de tout le monde en France. Et, néanmoins, la pomme de terre joue chez nous un grand rôle. La France en produit 100 à 120 millions d'hectolitres, en volume presque autant que de blés. Admettons que le million d'hectares qui est consacré à cette culture ne sera pas laissé improductif. Mais il ne produira pas, à beaucoup près, une quantité d'aliments équivalente à ce qu'il eût rendu en pommes de terre. De ce côté donc, le déficit est, on ne peut pas dire probable, mais inévitable et certain.

On peut donc l'annoncer dès à présent, la récolte de 1847 ne sera pas suffisante. Lors même que la réaction en baisse qu'il est permis de prévoir d'ici à deux mois serait très-forte, il ne faudrait pas se laisser aller à des espérances trompeuses. La baisse ne prouverait rien, si ce n'est que la spéculation à la hausse a été excessive; il n'en faudrait rien préjuger pour l'avenir. A moins d'un produit extraordinaire en céréales sur lequel il serait bien imprudent de compter, nous aurons besoins, au moins jusqu'à la moisson de l'été de 1848, de recevoir un renfort de l'étranger. De là conclurait-on que l'année qui s'ouvrira bientôt sera calamiteuse, ou seulement que le prix du blé restera après la récolte prochaine presque aussi élevé qu'il l'est maintenant? Nous ne le pensons pas. L'année prochaine, même les pommes de terre manquant, sera beaucoup moins dure à traverser que celle au terme de laquelle nous allons toucher. Mais c'est à la condition expresse qu'on ne renouvellera pas, en 1847, les fautes commises en 1846.

Il est incontestable, pour tout juge impartial, que les blés n'auraient pas atteint en Europe les prix où nous les voyons, si dès un an, à pareille époque, ou pour ne parler que de ce qui était praticable si, dès le mois de juin ou de juillet, on se fût mieux rendu compte de ce qu'était réellement la moisson. On a montré de toute part une extrême imprévoyance, en Angleterre comme chez nous, non-seulement en juin ou en juillet, mais en septembre et en octobre, alors que les faits étaient acquis, et on en subit les conséquences aujourd'hui. Avec plus de prévoyance, on eût pris des mesures dont l'effet eût été, non d'empêcher la hausse, ne nous flattons jamais, même par voie rétrospective, d'espérances chimériques, mais pourtant de la resserrer dans d'assez étroites limites; l'hectolitre ne serait pas demeuré à 20 fr., mais au lieu de s'élever à 45, à 50, à 55 fr. où il est parvenu, il serait très-probablement resté au-dessous de 30 fr. C'est que dès le commencement de l'été, le commerce eût tourné son activité vers le commerce des grains. Il aurait envoyé ses ordres et ses agents dans le bassin de la mer Noire, en Pologne, aux Etats-Unis. Dans ces contrées, où la moisson était magnifique, on aurait acheté à des prix modérés. Des dispositions y auraient été prises pour que les gerbes, aussitôt moissonnées, fussent battues, aussitôt battues fussent acheminées vers le port d'où elles devaient nous venir. On se serait surtout occupé d'avoir des navires, on les aurait affrétés à l'avance pour que, aussitôt disponibles, ils allassent nous chercher des approvisionnements; et pourtant, en s'y prenant même en juillet, en eût été un peu à court, tant ce sont des opérations de longue haleine, tant surtout il est difficile de se procurer, à un momment donné, des navires pour suffire à un immense transport de grains. Au lieu de cela, on a laissé écouler tout entière la saison favorable. On s'est douté qu'on pouvait manquer de grains quand le moment était passé d'en faire venir, quand les fleuves d'Amérique et ceux des bords de la Baltique étaient gelés, quand les chemins de terre entre les ports de la mer Noire et l'intérieur s'étaient, sous l'action des pluies, changés en fondrières, quand tous les navires étaient occupés d'autre part. On n'a pu envoyer que de rares bâtimens qui ont demandé un fret triple du prix ordinaire; on n'a trouvé dans les ports, lorsque les glaces ont permis d'y pénétrer, que des approvisionnements restreints, pas un hectolitre de la récolte de 1846, seulement le reliquat de celle de 1845. On a payé ces restes fort au-delà de la valeur. La nouvelle de ces marchés onéreux pour le consommateur est revenue en Europe, et a occasionné une spéculation à la hausse qui s'est exercée à coup sûr.

Ainsi se sont passées les choses pendant l'hiver 1846-1847, ainsi elles se passeront de nouveau pendant la saison 1847-1848 si l'on ne met pas mieux le temps à profit. Une cause de pénurie existe en France, en Angleterre, en Allemagne; elle pourra, et nous l'espérons bien, être moins énergique cette fois; mais elle peut être encore intense, et elle est évidente. Pour ne pas l'appercevoir, il faudrait obstinément fermer les yeux. Agissons donc tandis que nous en avons la faculté.

La première chose qu'il y ait à faire dépend du gouvernement et des chambres. Disons mieux, elle est entre les mains du gouvernement seul; car les chambres ne repousseraient pas un projet de loi sur les subsistances; elles ne voudraient pas assumer la responsabilité d'affamer le pays. Tout est sauf, autant qu'il est au pouvoir des hommes, si le commerce est provoqué à prendre de bonne heure ses mesures pour l'importation des subsistances, et le seul enrouragement qui puisse le décider, c'est la prolongation pour une année de plus de la liberté entière donnée au commerce des grains par la loi provisoire. Il est indispensable que le système compliqué de l'échelle mobile ne vienne pas dans trois mois faire peser ses incertitudes sur les achats de blés. Donnons toute stabilité aux transactions, toute sécurité au commerce, au moins pour un an de plus. Il ne s'agit pas de faire une loi définitive, irrévocable, sur le commerce des grains; c'est un sujet qui pourra venir plus tard. La seule question dont il se puisse agir maintenant est une question d'urgence; c'est de mettre fin le plus tôt possible à une crise qui a déjà trop duré, et de ne pas exposer plus longtemps la prospérité publique, l'ordre social à une épreuve formidable. Que l'entrée des grains et des farines soit déclarée libre un an de plus; que cette loi soit rendue, non pas dans deux ou trois mois, mais dans le plus bref délai, et on aura fait un acte de bonne et sage politique, de paternelle administration.

Si, dès les premiers jours d'avril, le commerce savait qu'il pourra introduire des grains en franchise, les récoltes seraient bientôt achetées sur pied dans la Pologne, dans la Russie méridionable et sur les bords du bas Danube: c'est ainsi qu'on les acquiert fort souvent dans ce pays. On se tiendrait prêt pour que le battage suivit immédiatement la moisson. On se procurerait des moyens de transport pour amener à Dantzick, à Odessa et à Galatz, avant les pluies de l'automne, non seulement la récolte de 1846, mais encore une partie de celle de 1847. Les *télègues*, économiques chariots dont se sert la Russie méridionale, et les bateaux grossiers tels que ceux qu'on lance sur les fleuves moscovites sont aisés à construire pour peu qu'on soit averti d'avance. Dans l'Amérique du Nord, le pays du monde où l'on sait le mieux utiliser le temps, tout se concerterait, si l'Europe expédiait des ordres de bonne heure, pour que les magasins de New-York, de Philadelphie, de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans reçussent dès cet automne des Etats de l'intérieur tout leur excédant en blé, et surtout une grande quantité de maïs, denrée excellente dont l'Amérique possède d'immenses quantités, et qui commence à prendre place dans la consommation de la partie de la France où l'on n'en récolte pas. En s'y prenant dès aujourd'hui on pourrait s'assurer d'un grand nombre de navires, y compris ceux-là même qui sont au loin en ce moment. Mais qu'avons-nous besoin de démontrer en détail qu'avec de la prévoyance on peut rendre facile ce qui, lorsqu'on procède au jour le jour, est non seulement malaisé, mais impraticable? qu'est-il besoin de développements pour faire comprendre que le commerce anglais s'est déjà mis en mouvement et ne nous laissera plus qu'à glaner si nos négociants n'entrent dès à présent en campagne?

La mesure serait incomplète et le serait fâcheusement après l'exemple qu'ont donné d'autres états, si la franchise de droits n'était étendue, toujours pour le terme d'une année, à la viande sur pieds et aux salaisons. Ce qui peut entrer de bétail en France dans ce moment est malheureusement fort restreint. Le seul pays qui ordinairement nous en fourfournit une quantité appréciable, la Belgique, en manque pour son propre compte, elle en demande de toutes parts, et ouvre, pour le laisser passer, toutes les portes; et si elle en avait à exporter, c'est en Angleterre qu'elle l'expédierait de préférence, parce qu'elle y trouve des prix meilleurs. Mais l'Amérique peut nous envoyer une forte quantité de viandes salées de bœuf et de porc. Ce serait pour les classes pauvres une ressource précieuse dans les circonstances actuelles. C'est même un aliment dont il serait utile qu'elles prissent l'habitude; les Anglais de toutes les classes en consomment régulièrement et ne s'en portent pas plus mal.

L'entrée en franchise de tous les aliments, tant du règne animal que du règne végétal, jusqu'à la fin de juillet 1848, se recommande par les meilleures raisons. Nous cherchons les arguments, même plausibles, qu'on pourrait y opposer; nous ne les apercevons pas, à moins qu'on ne craigne que d'ici à un an les grains et la viande fraîche ou salée ne soient à vil prix. Mais nous ne nous arrêterons pas à discuter cette objection. A quoi bon, en effet? Nous sommes persuadés que personne ne la présentera, nous le croyons pour l'honneur de notre temps; non que dans les pays où la discussion est libre il ne faille s'attendre à voir apparaître quelque fois les idées les plus déraisonnables et les prétentions les plus extravagantes. Cependant, quand le blé vaut plus du double du prix ordinaire, quand tous les légumes sont enchéris dans une proportion au moins égale, quand la viande, et particulièrement celle que recherchent le plus les classes peu aisées, est hors de prix, quand il est démontré que la pomme de terre manquera, quand tous les peuples qui nous entourent sont tourmentés de besoins plus grands encore que les nôtres, il n'est personne qui voulut prendre sur lui d'affirmer que, d'ici la récolte de 1848, le danger que nous courons puisse être celui d'une abondance excessive.

(*Débats.*)

L'AGRICULTURE ET LA LIBERTÉ COMMERCIALE.

L'industrie agricole est la première et la plus importante de toutes nos industries, soit à cause de la masse des capitaux engagés, soit par le nombre de bras qu'elle emploie : on compte vingt-six millions de Français sur trente-six, tant propriétaires qu'ouvriers qui se livrent à l'agriculture.

La France est admirablement située pour la culture des divers produits nécessaires à la nourriture des hommes et des animaux : malgré cet avantage, cette belle industrie est dans un état d'infériorité relativement à nos voisins, les Allemands et les Belges. Cependant, depuis la paix, elle a progressé sous plusieurs rapports : les prairies artificielles, les instruments perfectionnés, un meilleur système d'assolement, la culture du mûrier, ont pris une grande extension, mais il reste beaucoup pour atteindre la prospérité agricole des deux Flandres, de l'Allemagne, du Piémont. Combien faudra-t-il d'années encore pour produire des laines aussi belles que celles de l'Angleterre et de la Saxe, de la viande à aussi bas prix que la Suisse, du blé à quinze francs l'hectolitre, et quand verrons-nous des forêts artificielles aussi bien aménagées qu'en Allemagne.

Si nous sommes beaucoup en arrière, à tant d'égards, cela ne tient heureusement pas au caractère des habitants; d'autres causes arrêtent les grandes améliorations que réclame notre agriculture. En l'état, cette industrie est fort en arrière de toutes les autres, elle est impuissante à produire les céréales, et les bestiaux, les laines, chanvres, etc., à un prix modéré. Un domaine en France; produit moitié moins de blé, de viande, qu'un domaine de même étendue en Allemagne, en Angleterre, en Belgique. La moyenne de produit en France pour un hectare semé en blé est de dix à onze hectolitres, semence déduite; dans les pays précités, elle est de vingt-cinq, tandis que le cultivateur français sème presque toutes ses terres en blé, le cultivateur belge n'en sème pas la moitié; il consacre aux fourrages et aux racines de grandes étendues; il élève beaucoup de bétail et dispose d'une quantité d'engrais si considérable que ses récoltes de blé sont doubles ou triples de celles de l'agriculteur français.

Un tel état de choses ne peut durer longtemps. Il y a péril pour l'agriculture française à suivre ses anciens errements. Elle ne doit plus compter sur la protection exagérée que le gouvernement lui a accordée jusqu'à ce jour; le système protecteur appliqué comme il l'a été jusqu'aujourd'hui n'a pas empêché l'agriculture d'être forcée d'avour son impuissance à produire beaucoup et à bon marché, et d'obliger le pouvoir à s'adresser à l'étranger pour prévenir la famine, en France, et tous les maux qui en sont la suite.

Trente années de paix et des droits prohibitifs sur les bestiaux, les laines, les huiles, les graisses, cuirs, peaux, et enfin les droits sur les céréales qui ne sont admises au minimum de droits que lorsque le prix de l'hectolitre de froment est à fr. 26, ont été complètement inutiles; les inconvénients du système protecteur ont paralysé les bienfaits de la paix générale, et nous forcent à avoir recours aux agricultures étrangères, pour douze ou quinze millions d'hectolitres de blé, orge, avoine, féveroles, etc. Que l'étranger, pour cause de guerre ou tout autre motif, prohibe l'exportation des grains, à l'instant la France retombe dans les horreurs d'une révolution.

Les bienfaits de la paix, en France comme ailleurs, ont développé toutes les industries, la population s'accroît d'année en année; la production des subsistances doit donc tendre sans cesse à augmenter; il n'en est pas tout-à-fait ainsi cependant. — L'agriculture, sur quelques points, s'est développée; sur beaucoup d'autres, elle reste stationnaire. Il faut sortir de cette situation, coûte que coûte, faire progresser la production des subsistances, jusqu'à obtenir des excédants considérables, arriver enfin à pouvoir, comme autrefois, exporter notre superflu en céréales.

Pour arriver à ce résultat, les moyens ne manquent pas. Ce qui manque, *ce sont les capitaux*. L'agriculture se procure difficilement l'argent qui lui est nécessaire, elle rend si peu! Cette industrie rend à peine 4 p. % des sommes employées, excepté dans quelques cantons privilégiés dans les alentours des grandes villes, dans le voisinage des marais ou des forêts, jamais le cultivateur ne peut espérer d'arriver à la fortune. Le travail, l'instruction ne servent à rien sans les capitaux suffisants, et les capitaux *fuient* l'agriculture.

Le crédit public, le régime hypothécaire, tel qu'il est, seront le sujet d'un autre article; ces questions sont trop importantes pour être traitées en passant; nous y reviendrons.

Des hommes éminents en agriculture répètent : *sans engrais point d'agriculture, sans bestiaux point d'engrais.* Nous somme les premiers à convenir qu'il ne peut pas exister de bénéfices en agriculture, si l'on ne dispose des engrais nécessaires. Mais que sans bestiaux il n'y ait point d'engrais, c'est ce que nous contestons. Le commerce peut fournir des masses d'engrais à bien meilleur marché que les bestiaux. On commencera donc par se servir des engrais de commerce, lorsqu'on voudra fertiliser son héritage. Les prairies, les récoltes sarclées seront possibles avec ce nouveau moyen; l'élève des bestiaux sera le complément de ce nouveau système. On arrivera ainsi au même but (les bénéfices) en commençant par les engrais, au lieu de commencer par les bestiaux.

La chimie appliquée à l'agriculture a démontré d'une manière précise que les engrais produits par les bestiaux sont les plus chers et d'un transport plus difficile; elle a démontré qu'il y a avantage à employer d'abord les engrais que peut fournir le commerce. On est arrivé à pouvoir apprécier d'une manière rigoureuse la quantité de matière fertilisante contenue dans chaque engrais. Les expériences dans les fermes-modèles ont déterminé la quantité de chaque sorte d'engrais nécessaire pour fumer convenablement un hectare.

Voici la liste des principaux engrais expérimentés, et le prix de revient de chacun :

Engrais du commerce.

Kilogr.	500	guano du Pérou, à fr. 25 % k...	125 fr.
	1000	guano d'Afrique, à fr. 15......	150
	300	nitrate de soude, à fr. 50........	150
	300	nitrate de potasse (salpêtre), à 80.	210
	1000	tourteaux de graine de lin, à fr. 14	140
	800	tourteaux de sesame, à fr. 13...	104

Engrais produits par l'industrie.

Kilog.	800	chair musculaire et sang desséché, à fr. 18........................	144 fr.
	2200	poudrette (matière fécale), à fr. 7.	154
	2000	colombine (fiente de pigeons), à 24.	240
	40	voitures fumier de ferme, 6 ch. à fr	240
	50	voitures fumier des villes, à fr. 7..	250

On voit, par ces chiffres qu'aucun cultivateur ne peut contester que les engrais du commerce admis en franchise seraient d'un grand secours pour l'industrie agricole. Si, d'un côté, le gouvernement dans sa sagesse a dû admettre au petit droit les blés étrangers, il est de toute justice qu'il admette sans droits les engrais étrangers, et permette ainsi à l'agriculture de soutenir la concurrence en produisant davantage et au plus bas prix.

Actuellement, le guano paie fr. 20 le tonneau; le nitrate de soude payera fr. 15 à partir du 1er mars prochain; le salpêtre et les graines oléagineuses sont frappés de droits prohibitifs, ils prennent le chemin de l'Angleterre, où ils sont admis en franchise. Les Français y renoncent par nécessité.

D'après ce qui précède, il semble naturel que l'agriculture adopte les doctrines du libre-échange et demande la libre entrée absolue des engrais du commerce de toute provenance et par tout pavillon, il est naturel de penser qu'elle est fondée à demander la libre entrée des engrais, puisqu'on admet à peu près en franchise, et dans tous nos ports, les produits des cultivateurs étrangers.

D'abord, nous devons séparer les intérêts de la grande agriculture composant deux ou trois cent mille gros tenanciers, de la moyenne et de la petite culture, qui comprennent vingt-deux à vingt-quatre millions d'hommes, petits propriétaires, fermiers, laboureurs et ouvriers; il faut y joindre les dix millions de consommateurs habitant les villes et se livrant à toutes sortes d'industries, différentes de l'industrie agricole. On voit de suite de quel côté doivent être les préférences du pouvoir.

Les doctrines du libre-échange ne peuvent être que très-profitables à la moyenne, à la petite culture, à la masse des consommateurs. Le petit propriétaire, le fermier, manquent en général de capitaux, ils ne sauraient élever leurs prétentions (sans un fonds de roulement suffisant), à vouloir tout d'un coup porter leur héritage, leurs domaines, à un haut degré de fertilité; ils ne sauraient encore moins se faire éleveurs de bestiaux; l'argent leur manquent. Mais, améliorer insensiblement leurs terres, doubler leurs récoltes de blé, d'avoine, commencer la culture des récoltes sarclées. des fourrages, c'est ce qui est facile avec des fonds bornés.

Une ferme de moyenne ou de petite culture, c'est-à-dire d'une étendue de dix à douze hectares, soumises au système triennal, demandera, pour arriver en peu d'années à un bon produit, cinq ou six cents francs d'engrais par an. Cette somme rentrera, chaque fin d'année, remboursée qu'elle sera par les plus forts produits de la récolte; et, comme l'engrais n'est pas entièrement consommé la première année, il est évident qu'avec le temps le sol deviendra très-fertile, en remplaçant le système triennal par un autre, qui consiste à mettre des fourrages la première et la seconde année, à semer du blé la troisième. La récolte de blé profitera presque de tout l'engrais employé la première année; le produit en grains sera triple de l'assolement ancien.

Aux seuls engrais du commerce est réservé le beau privilége de rendre à la culture les landes de la Bretagne, les sols crayeux de la Champagne, c'est-à-dire plus de deux millions d'hectares. L'emploi du guano, du nitrate de soude, du salpêtre, permettra de convertir en riches pâturages cette étendue immense et déserte. On ne se fait pas d'idée de la valeur que peuvent acquérir les landes transformées en prairies. Retirer de grands produits d'un désert, *relever le sol de son infériorité*, c'est plus qu'une heureuse spéculation, c'est l'œuvre d'un grand politique, d'un législateur; l'industrie agricole peut trouver là de remarquables profits.

Mais c'est surtout dans les terres soumises à l'arrosage que les engrais du commerce sont nécessaires. Quelques-uns de nos départements du Midi doivent à l'arrosage et aux engrais une grande prospérité. A côté des terres qui valent mille à deux mille francs l'hectare, on en voit d'autres de même qualité, mais arrosées, qui valent sept à huit mille francs. Le cultivateur de ces terres privilégiées, après une récolte de blé ou avoine, renverse le chaume et lève une seconde récolte de maïs, de haricots ou de pommes de terre. Sous ce régime d'eau, d'engrais, de chaleur, la végétation est continue, les récoltes assurées, le cultivateur à l'abri de ces alternatives de bonne ou de mauvaise récolte, qui sont souvent des causes de ruine pour les terrains privés du bienfait de l'arrosage.

La terre n'est qu'une machine, un outil, une fabrique de blé, de racines, de fourrages, dont les matières premières sont *les engrais, l'eau, la chaleur*. Dans ces heureuses conditions les bénéfices du cultivateur sont certains; il est le maître de ses cultures, il adoptent les plantes qui lui conviennent, qui se vendent le mieux; le ricin, les chardons, le lin, le chanvre, entrent dans ces combinaisons aussi bien que les légumes, les céréales, les fourrages. C'est dans les terres arrosées et convenablement fumées qu'il peut espérer des récoltes de blé de vingt-cinq à trente hectolitres à l'hectare, de quatre-vingt à cent mille kilogrammes de bettrave. Les uns sèment du maïs très-dru, et soixante jours après ils fauchent un foin excellent qui leur revient 2 fr. les 100 kil. et moins; d'autres convertissent en luzerne une portion de le terres et fauchent cinq à six fois dans l'année un fourrage qui est encore meilleur.

La loi sur les irrigations, votée en 1845, est un immense bienfait; quoique incomplète, cette loi opèrera de grands changements dans l'industrie agricole; le midi surtout en retirera les plus grands avantages. Les fonds employés en canaux d'arrosage donneront des bénéfices bien plus considérables que les entreprises de chemins de fer. Tout barrage de fleuve ou de rivière, tout canal qui pourra arroser dix ou vingt mille hectares, s'il ne coûte que cinq ou dix millions, sera une spéculation des plus lucratives. L'eau se vend de 40 à 60 francs pour l'arrosage d'un hectare. Si l'on prend en moyenne le taux de 50 francs, ce sera un million de rente pour un canal qui coûtera dix millions et qui arrosera vingt mille hectares de terres. Plusieurs canaux s'établiront à de meilleures conditions; enfin, d'autres nécessiteront des travaux qui porteront la dépense à un million de francs pour chaque mille hectares.

L'eau ne manque point en France; il ne s'agit que d'en tirer parti, cessons de nous croiser les bras et de regarder couler avec insouciance ces fleuves qui portent à la mer leurs eaux fertiles; assez longtemps on a laissé perdre tant de richesse, nos terres appauvries réclament le bienfait de l'arrosage; il est enfin temps de détourner nos rivières et d'abreuver nos plaines calcinées. La Lombardie, le Piémont, l'Egypte sont des exemples frappants du grand parti qu'on peut tirer de l'arrosage. En ce moment le pacha d'Egypte fait construire un immense barrage sur le Nil pour transformer ces déserts en champs fertiles, et sans aller si loin chercher des exemples, nous pouvons facilement nous en convaincre en visitant Salon, Saint-Remi, Cavaillon, Avignon, Orange; combien les saignées pratiquées à la Durance et au Rhône ont fertilisé et enrichi ces contrées!

Conduire les eaux de nos fleuves sur un million d'hectares, *féconder et arroser le sol*, voilà les grands principes sur lesquels doit s'appuyer le pouvoir. C'est le gouvernement qui doit entreprendre cette œuvre grandiose. Fertiliser les landes, arroser les plaines du midi, du centre de la France, c'est mériter la reconnaissance du peuple et de la postérité, c'est créer la prospérité et l'abondance.

Au pouvoir seul revient en France l'honneur de créer quelques mille lieues de canaux, de rigoles, d'arrosages, de construire des barrages gigantesques, de tripler ainsi la fertilité de la terre. Lui seul peut disposer chaque année d'une trentaine de millions pour cet objet. Au lieu d'imiter les compagnies de chemins de fer, qui emploient des ouvriers anglais, belges, allemands, il peut employer l'armée et l'occuper ainsi fructueusement pendant les loisirs d'une longue et heureuse paix. L'armée peut disposer de cent mille hommes et de vingt mille chevaux. L'armée sera heureuse de contribuer à la prospérité, à l'embellissement du pays. Les travaux qu'elle exécute en Algérie en sont la preuve.

La grande culture ne croira pas à la fertilité soudaine du sol, au moyen des engrais de commerce et des irrigations; elle y verra un moyen d'augmenter nos richesses agricoles, mais nullement le salut de l'agriculture. La résistance acharnée qu'elle fait à toutes modifications de droits sur les bestiaux, sur les laines, le pouvoir qu'elle a eu dans la dernière session de faire prohiber les graines oléagineuses nous ont fait connaître suffisamment sa pensée. Elle combattra par tous les moyens les principes de liberté commerciale et soutiendra toujours qu'en agriculture, sans protection, point de salut.

Les libres-échangistes répondent avec raison : lorsque la France comptait 133 départements, la Belgique, la Hollande, la Savoie, le Piémont, faisaient partie de l'empire; les bestiaux, les laines, et autres produits, circulaient dans toute la France impériale. L'habitant des Alpes, les bergers de la Savoie, le bouvier des polders de la Hollande, conduisaient leurs bestiaux sur nos marchés, achetaient le froment, le vin, l'huile que leur pays ne produit pas. Le résultat de ces échanges était à l'avantage des consommateurs dans tous les départements, chacun y trouvait son compte. C'était du *libre-échange* entre ces diverses contrées. Eh bien, c'est précisément de cette époque de liberté, que l'agriculture française fait dater ses progrès; c'est alors qu'a commencé en France la culture en grand de la pomme de terre, du sainfoin, du trèfle, des prairies artificielles, de la betterave, et puisque nous sommes conduits à parler de la betterave, nous ferons observer que la fabrication du sucre indigène qui devait succomber sans protection, n'a fait que des progrès depuis l'établissement des droits énormes dont on l'a accablée, et, malgré l'exercice auquel elle est soumise, *l'exercice* la pire de toutes les combinaisons fiscales, la fabrication du sucre indigène a pu livrer des produits à un prix tellement réduit,

qu'elle a en ce moment des chances de ventes avantageuses sur les marchés d'Angleterre.

Une des causes qui ont le plus contribué au développement de l'industrie sucrière, c'est l'abondance des capitaux à un taux modéré. La même cause influencera toutes les autres branches de l'agriculture le jour où il lui sera permis de trouver des fonds facilement et à un prix raisonnable, cette importante question fera le sujet d'un deuxième article.

(Courrier de Marseille.) P. RIVALZ aîné.

LE DOCTEUR FREDERIC LIST ET SA DOCTRINE.

Parmi les hommes qui ont consacré leur plume à la défense du système protecteur, le docteur Frédéric List, dont l'Allemagne déplore en ce moment la perte, a mérité un rang à part, tant par l'éclat de son talent, que par l'activité de ses travaux et la modération même de ses principes. Écrivain plein d'imagination et de verve, il a su donner à des idées peu solides au fond un air spécieux et séduisant; homme d'action, bien plus que d'observation et d'étude, il a travaillé à la réalisation de ses idées avec une ardeur peu commune; patriote ardent et sincère, il a remué puissamment en leur faveur cette fibre patriotique, toujours si prompte à s'émouvoir, et intéressé les préjugés nationaux à leur succès. Grâce à la réunion de ces qualités éminentes, Frédéric List avait conquis, en Allemagne, de son vivant, une place que nul écrivain n'y avait occupée, ni même ambitionnée jusqu'à présent. Il a été pendant longtemps, dans la direction des faits économiques, le chef intellectuel et en quelque sorte le guide de tout un peuple, c'est à ce titre surtout qu'il doit fixer notre attention. C'est pour cette raison aussi que nous croyons devoir faire un examen particulier de sa doctrine, sans accorder toutefois à cette doctrine l'importance scientifique, ni même le caractère d'originalité que lui ont prêtés à tort quelques écrivains français trop peu versés dans ces matières.

Il y a deux parts à faire dans les travaux de Frédéric List. Comme promoteur de l'exécution des chemins de fer allemands, et surtout comme *père du Zollverein*, ainsi qu'on l'appelle quelquefois de l'autre côté du Rhin, il a doublement servi la grande cause de la liberté des échanges. Mais comme conseiller de l'association douanière, qu'il avait contribué à fonder, il a desservi cette même cause, en inclinant sans cesse, dans ses écrits et par ses actes, vers l'aggravation des tarifs. Dans les derniers temps surtout, il était le représentant le plus énergique de ce parti manufacturier qui, toujours en guerre contre la modération de la Prusse, tend de plus en plus à l'exclusion des produits étrangers. Il est juste de dire pourtant qu'il est demeuré en cela fort éloigné de la rigueur excessive des protectionnistes français. Il semble, au reste, que, chez cet ardent patriote, ces tendances si différentes se rapportaient au fond à une pensée commune; pensée politique plutôt qu'économique, et qui consistait à favoriser, par la fréquence des rapports commerciaux, la constitution de l'unité germanique, ce rêve généreux de tous les patriotes allemands.

Dès l'année 1828, au retour d'un long voyage qu'il avait fait aux États-Unis, Frédéric List proposait à son pays la création d'un vaste réseau de chemins de fer, destiné à réunir entre elles toutes les parties de l'Allemagne. Il poursuivit la réalisation de cette pensée féconde, durant huit années de sa vie, au milieu des dégoûts sans nombre dont il était abreuvé, avec une activité, une persévérance, un zèle infatigables; et malgré les graves mécomptes qu'il eût à subir, il eût la consolation et la gloire de voir ses projets en partie réalisés. A sa voix, l'apathique Allemagne se porta à la création des voies nouvelles avec une ardeur dont elle nous offre peu d'exemples. C'est ainsi qu'aujourd'hui même elle s'apprête à inaugurer une ligne de fer qui fera honte à la France; ligne capitale, qui la traverse dans toute son étendue, depuis Trieste jusqu'à Hambourg.

La constitution de l'union douanière occupa List plus long-temps: on peut dire que ce fut la grande œuvre de sa vie. Il en conçut la pensée dès l'année 1819, et comme chez lui l'action suivait de près la pensée, il travailla aussitôt à la mise en œuvre. S'étant rendu à la foire de Francfort-sur-le-Mein, il y rencontra un négociant auquel il communiqua et fit adopter son plan. Quelques autres négociants ou fabricants se joignirent à eux et la campagne commença. Il est remarquable que la réalisation de cette pensée fut poursuivie dès lors, dans la froide et tranquille Allemagne, par des moyens à peu près semblables à ceux qui ont été pratiqués depuis en Angleterre et en France. On s'associa; quoi de plus simple? La ligue anglaise n'est donc pas, comme on affecte de le dire, un moyen approprié seulement aux mœurs britanniques et qu'on aurait tort d'adopter ailleurs. C'est un moyen naturel, que les situations mêmes indiquent et qui est de mise partout. En peu de temps, la ligue allemagne, (Deutschen handels and gewerb verein; *Société de l'industrie et du commerce allemand.*) compta dans son sein six mille négociants ou fabricants. « Cette société, dit Frédéric List lui-même, se donna une organisation régulière; ses statuts furent soumis à l'approbation de la confédération germanique et des gouvernements allemands. Dans chaque ville, elle eut un correspondant local; dans chaque Etat, un correspondant provincial. Tous ses membres s'engagèrent à concourir, selon leurs forces, à la réalisation du but commun. La ville de Nuremberg fut choisie pour son chef-lieu, et fut autorisée à nommer un comité central pour diriger les affaires de la Société avec l'assistance d'un conseil: on appela à cette fonction l'auteur du présent écrit. Un journal hebdomadaire, ayant pour titre: *Organe de l'industrie et du commerce allemand*, publia les débats et les actes de ce comité; les vues, les propositions, les dissertations et les notices statistiques concernant l'objet de l'union y furent aussi insérés. Tous les ans, à la foire de Francfort, avait lieu une réunion générale, à laquelle le Comité central faisait un rapport. » Qui ne reconnaît là les principaux caractères de la ligue anglaise; sauf qu'on admire dans celle-ci une pensée plus large, un but plus élevé et un plus vaste déploiement de moyens.

Le germe de l'association douanière allemande existait, au reste, dans l'art. 19 de l'acte constitutif de la fédération germanique. Il ne s'agissait que de l'en faire sortir et de le féconder. L'enfantement, toutefois, fut laborieux, et il ne fallut pas moins de quatorze années pour mener à bonne fin cette tâche difficile, qui n'est pas même encore achevée. Après avoir le premier proclamé cette pensée féconde, Frédéric List n'a pas cessé, jusqu'à la fin de ses jours, de travailler à en étendre le bienfait. On peut dire que c'est à la voix de cet homme que sont tombées les unes après les autres ces barrières intérieures de l'Allemagne, qui se dressaient auparavant à chaque pas. Œuvre grande et capitale, semblable à celle que les économistes du XVIIIe siècle, à leur tête Turgot, avaient entreprise en France, et que la Révolution seule a consommée: bienfait immense pour les États associés, et qui n'est toutefois que l'avant-goût et le prélude de celui qui naîtra, dans un avenir peu éloigné sans doute, de la liberté générale des transactions entre tous les peuples policés.

En attachant son nom, d'une manière glorieuse et impérissable, à cette belle conception, Frédéric List a malheureusement terni sa gloire par l'entêtement des fausses doctrines dont il s'est fait le trop habile champion. Après avoir travaillé avec tant d'ardeur à faire triompher la liberté des échanges dans l'intérieur de l'Allemagne, il n'a pas voulu qu'elle s'étendît au-delà. Ses sentiments sympathiques se sont arrêtés aux frontières de son pays. Ce qu'il trouvait convenable et bon entre Allemands, il l'a trouvé mauvais d'Allemands à étrangers; comme si les relations commerciales changeaient de caractère au gré des divisions politiques; comme si l'échange, à quelque distance qu'il s'opère, n'était pas de sa nature également avantageux aux deux parties qui le consomment. Nous ne sommes que trop accoutumés à ces inconséquences. Elles doivent pourtant surprendre chez un homme tel que List, surtout après la grande expérience dont il venait d'être témoin. Il avait vu tant d'états divers, fort inégalement partagés, quoi qu'on en ait dit, quant à l'activité industrielle et à la puissance des capitaux, s'unir et se fondre tout d'un coup, sans qu'il résultât pour eux, de cette union, aucune perturbation fâcheuse. Il avait vu la Saxe royale, déjà rivale de l'Angleterre pour un grand nombre de produits, entrer, sans transition, en communauté parfaite avec la Bavière et le Wurtemberg placés à un degré assez bas dans l'échelle industrielle; la Prusse mettre ses belles manufactures de Berlin et des provinces rhénanes en rivalité directe avec les manufactures naissantes de quelques états du Midi, et ce rapprochement soudain, en apparence si redoutable pour quelques-uns, s'était accompli sous ses yeux au grand avantage de tous. Avant l'union, il avait entendu l'explosion des frayeurs qui éclataient de toutes parts; les plaintes énergiques des uns, qui déjà prédisaient leur ruine prochaine; les menaces insensées des autres, qui faisaient entrevoir dans l'avenir tout une révolution; et ces craintes puériles, il les avait vues plus tard complètement démenties par l'évènement. C'était assez peut-être pour conclure que la fusion commerciale de tous les peuples s'opérerait de même sans secousse; qu'elle serait avantageuse aux faibles comme aux forts; qu'elle serait enfin pour tout le monde un bienfait sans mélange. Tel devait être le raisonnement de List. Mais il est dit que, pour certains esprits prévenus, que le préjugé de la protection domine, la logique des faits n'a guère plus d'autorité que celle des principes, et que sur eux l'expérience même perd ses droits.

Plus ambitieux que les protectionistes français ou anglais, qui se contentent, en général, d'invoquer ce qu'ils appellent la pratique, le docteur List a voulu créer une théorie. Sur ce terrain mouvant des droits protecteurs, il a prétendu fonder une science, science allemande qu'il oppose hardiment à la science universelle d'Adam Smith. Ce n'est pas lui qui accorde aux économistes *qu'ils ont raison en principe*. Il commence, au contraire, par renverser de fond en comble, du moins il y aspire, la doctrine des maîtres, pour y substituer la sienne. A cette occasion, il traite assez lestement, il faut le dire, des hommes tels qu'Adam Smith, J.-B. Say et tous les écrivains de leur école; ce qui n'empêche pas qu'il ne leur emprunte le petit nombre de vérités solides qui brillent çà et là dans ses écrits. Examinons cette théorie ambitieuse, telle qu'elle se produit dans le principal ouvrage de List, le *Système national d'économie politique*, publié en 1841.

Comme toute cette prétendue science repose essentiellement sur le principe de la nationalité, il va sans dire que c'est à l'Allemagne surtout que l'auteur l'applique. Si on la considère dans son expression la plus rigoureuse, on peut la résumer en ces termes. Il y a dans la vie des peuples un point de maturité où leurs tendances naturelles les portent vers le travail manufacturier; or, l'Allemagne en est arrivée à ce point, donc il faut en Allemagne provoquer l'érection des manufactures à l'aide des restrictions de la douane: syllogisme serré, comme on le voit, et qui serait assurément irréfutable si les termes en étaient bien d'accord. Ce n'est là toutefois, il faut le reconnaître, que le squelette de la doctrine. Pour la retrouver dans son éclat, il faut ajouter à cette esquisse de riches développements et surtout de brillants hors-d'œuvre, dont l'imagination de l'auteur fait ordinairement tous les frais. On trouve, par exemple, dans le *Système national d'économie politique*, un long et magnifique dithyrambe sur l'industrie manufacturière, dont Frédéric List exalte outre mesure l'importance et la grandeur. Quelque outré que soit cet éloge des manufactures, on s'y associerait volontiers, tant il est séduisant, s'il n'était pas fait aux dépens de l'industrie agricole, que l'auteur rabaisse au point de lui refuser presque toute participation au développement physique, intellectuel et politique d'un peuple. Selon le docteur List, l'industrie manufacturière a seule le don d'étendre l'empire de l'homme sur les forces productives de la nature, d'animer le commerce intérieur et extérieur, qui, sous le régime agricole, manque à la fois d'objets et de moyens de transport, de créer les canaux, la navigation à vapeur, les chemins de fer et la navigation maritime, d'animer enfin l'agriculture elle-même en lui donnant des consommateurs pour ses produits. Nous n'essaierons pas de montrer tout ce qu'il y a d'exagéré dans ce tableau. C'est à la suite de ces brillantes amplifications que l'auteur développe sa fameuse théorie des forces productives; théorie qu'il présente comme neuve, et que plusieurs écrivains ont acceptée comme telle, bien qu'elle ne soit pas autre chose, dans ce qu'elle a de juste, que la reproduction, sous d'autres formes et avec des termes différents, de ce que tous les économistes ont dit sur l'accumulation des capitaux.

Laissant de côté ces idées accessoires ou ces hors-d'œuvre, attachons-nous aux rudiments principaux de la doctrine de List, pour y saisir l'erreur capitale qui la domine.

Charles COQUELIN.

(La suite au prochain numéro.)

LE DIRECTEUR: FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 7.